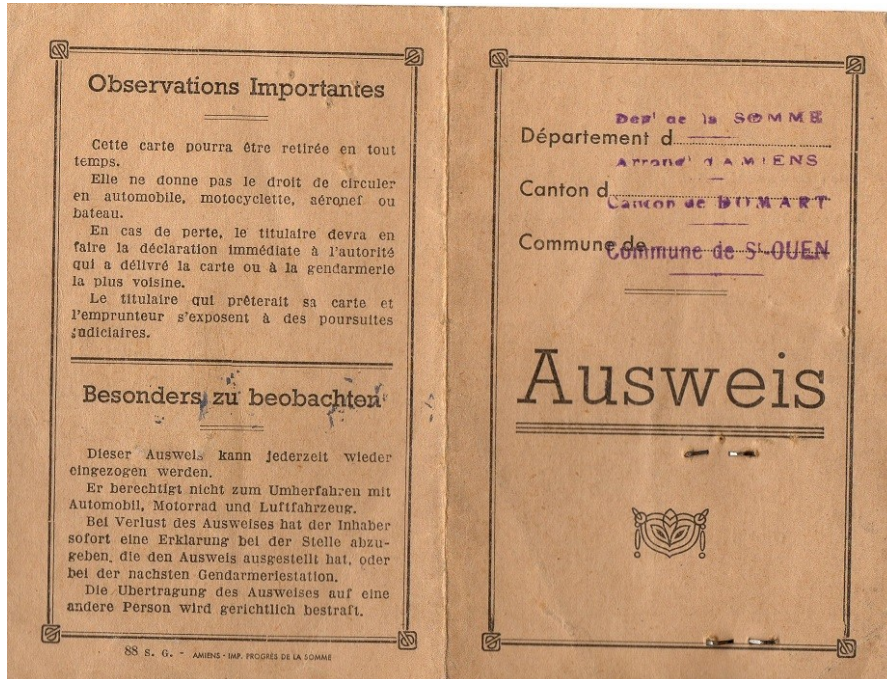


Bulletin de l'association d'histoire locale « Saint-Ouen, son passé »



Carte d'identité obligatoire à partir de 15 ans, délivrée par la Mairie.



À nos lecteurs

La guerre 1939-1945 :
Saint-Ouen dans la tourmente

Une réponse s'impose à l'intention des enfants du XXIème siècle. Cela les éclairerait sur les années noires qu'ont vécu leurs parents et grands-parents, années qu'ils ont du mal à concevoir dans la relative quiétude du présent.

Cette cinquième publication a été réalisée grâce à la participation dans des domaines différents des membres de notre groupe comprenant dans l'ordre de leurs interventions : Jean Séguin, Roland Langlet, Monique Bellette, Marie-Elise Saguez bibliothécaire et Laurence Lalot au secrétariat de la Mairie qui nous a bien aidé pour nos précédentes publications et qui nous a malheureusement quitté récemment, elle restera dans nos mémoires.

Je les remercie tous.

Nos bulletins sont consultables dans les médiathèques de la communauté de communes du Val de Nièvre.

Je vous souhaite une agréable lecture et me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions et recevoir vos suggestions.

Le Président,

Jean Séguin

Sommaire

Le mot du Président de l'association

- ◆ **Saint-Ouen avant la guerre**
- ◆ **La déclaration de guerre**
- ◆ **La drôle de guerre**
- ◆ **Mai et juin 1940**
 - L'invasion
 - L'exode
 - La vie dans la localité
 - l'armistice
- ◆ **La France sous l'occupation**
 - Les différentes zones
 - L'information et la guerre des ondes
 - Les réquisitions des locaux et du personnel
 - Les contraintes, interdictions et répressions
 - Les restrictions alimentaires et de circulation
 - L'administration communale
 - La vie ouvrière
 - Les prisonniers, les déportés
 - Le S.T.O : service du travail obligatoire
- ◆ **La guerre aérienne**
 - Les rampes de lancement de V1
 - Les V1 et V2
 - Les bombardements
 - La chute d'avions alliés
 - La cité Saint Jean
 - La défense passive
- ◆ **La Résistance**
 - Les communistes
 - Philippe Louis
 - F.F.I.
- ◆ **La fin de la guerre**
 - La libération
 - Les victimes de la guerre
 - L'armistice

Saint-Ouen avant la guerre

L'agglomération de Saint-Ouen comptait en 1939 un peu plus de 2800 habitants répartis ainsi : 2500 dans la commune et environ 300 provenant des 3 communes voisines, Saint-Léger-Les-Domart, Bettencourt-Saint-Ouen, Ville le Marcelet (rattachées territorialement à Saint-Ouen).

Environ 1100 personnes travaillaient aux usines Saint Frères, venaient s'y ajouter les ouvriers employés chez les 28 artisans de la commune : maçon, menuisier, couvreur, peintre, cordonnier, rémouleur, repasseuse, couturière, fabricants de meubles et vannier.

Sur le plan communal, 31 petits commerces et 19 débits de boissons étaient tenus en général par l'épouse d'un salarié de l'usine. Trois coopératives avec leurs succursales : la Prévoyance, l'Union et la Ruche complétaient l'activité commerciale. Le marché du dimanche matin, une semaine sur deux, se déroulait rue principale.

En agriculture, on trouvait 23 petites fermes d'une vingtaine d'hectares au plus, un maraîcher, un marchand de vaches et un autre de porcs.

Les professions de l'époque comme : le cordonnier, le vannier, le menuisier, le rémouleur, la repasseuse, la couturière, le vacher, le maréchal ferrant et les ouvriers agricoles ont maintenant totalement disparus de Saint-Ouen.

Presque tous les types de service étaient présents : médecin, infirmière, dentiste, pharmacien, coiffeur, La Poste, le transport par autobus vers Amiens.

L'enseignement était assuré dans 3 écoles : une pour les filles, une pour les garçons et une école privée de filles dite école libre.

Le Maire de l'époque M. Bacquet Léon, issu des élections municipales de 1935, dirigeait les services communaux avec l'aide du secrétaire de Mairie M.Philippe Louis. Il existait en particulier un abattoir et des bains douches, un captage pour l'alimentation en eau potable était également en cours.



L'abattoir

Ce bâtiment propriété de la commune de Saint-Ouen, permettait dès 1939, sous contrôle vétérinaire, l'abattage de vaches, porcs, chevaux, moutons, etc pour l'approvisionnement en viande des bouchers et charcutiers de la région. Un employé communal préposé concierge percevait la taxe et assurait son fonctionnement.



Les bains douches

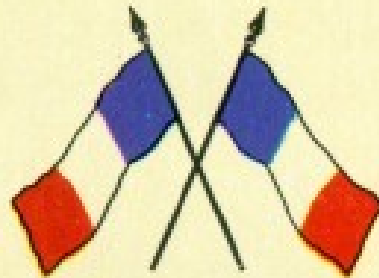
Ce bâtiment construit par la commune en 1934 près de l'église pouvait mettre à la disposition des habitants moyennant un droit d'entrée : une cabine de douche pendant une vingtaine de minutes ou une cabine de bain afin qu'ils puissent faire une grande toilette.

Deux employés communaux, une dame et un homme, assuraient la bonne marche de l'établissement, géré par la commune.

La population était informée par les journaux que la marchande de l'époque Mme Poulin installée rue de la République, assurait la distribution à ses clients, en particulier à la porte de l'usine. Les personnes plus aisées avaient l'avantage d'écouter les informations à leur poste de radio TSF (télégraphie sans fil).

En 1939, la fête de Saint-Ouen fixée tous les ans au dernier dimanche du mois d'août n'avait pas eu son succès habituel. Malgré tout, les congés payés de l'usine avaient été appréciés comme les années précédentes. La vie quotidienne réglementée par la sirène de l'usine (le cornet) suivait son cours sans trop d'inquiétude.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



 **ORDRE**
DE
MOBILISATION GÉNÉRALE

Par décret du Président de la République, la mobilisation des armées de terre, de mer et de l'air est ordonnée, ainsi que la réquisition des animaux, voitures, moyens d'attelage, aéronefs, véhicules automobiles, navires, embarcations, engins de manutention et de tous les moyens nécessaires pour suppléer à l'insuffisance des moyens ordinaires d'approvisionnement de ces armées.

LE PREMIER JOUR DE LA MOBILISATION GÉNÉRALE EST LE *samedi deux septembre, huit heures*
à zéro heure

Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions de son **FASCICULE DE MOBILISATION**.

Sont visés par le présent ordre **TOUS LES HOMMES** non présents sous les Drapeaux et appartenant aux **ARMÉES DE TERRE, DE MER ET DE L'AIR**, y compris les **INSCRITS MARITIMES**, les hommes appartenant aux **TROUPES COLONIALES** et les hommes du **SERVICE AUXILIAIRE**.

Les Autorités civiles et militaires sont responsables de l'exécution du présent décret.

Le Ministre de la Guerre.



Le Ministre de la Marine.



Le Ministre de l'Air.



La déclaration de guerre :

Les différentes périodes

La population de Saint-Ouen a dû subir à des périodes différentes la répercussion des événements importants qui se sont déroulés pendant environ 6 années :

- Du 3 septembre 1939 au 10 mai 1940 : la déclaration de guerre à l'Allemagne et la drôle de guerre
- Du 10 mai 1940 au 2 septembre 1944 : l'évacuation, l'invasion et l'occupation allemande
- Du 2 septembre 1944 au 8 mai 1945 : la libération et la fin de la guerre

La déclaration de guerre

Hitler devenu chancelier du Reich en janvier 1933 ne respecte plus le traité de Versailles de juin 1919 et réarme son pays. Il réoccupe la Rhénanie en mars 1936 et annexe l'Autriche et les Sudètes en 1938. À la veille de la conférence de Munich en septembre 1938, la France rappelle ses réservistes, mais la guerre n'aura pas lieu. Les saint-ouennais concernés sont vite de retour dans leurs foyers.

Toutefois les ambitions de Hitler se poursuivent, la Tchécoslovaquie et la Pologne en mars 1939, nos deux alliés sont envahies par son armée. En France on retient son souffle. La mobilisation générale est décrétée le samedi 2 septembre 1939 à zéro heure, les appelés doivent se rendre vers le centre mobilisateur pour être dirigés vers leur régiment. Hitler maintient ses positions. L'après midi du dimanche 3 septembre 1939 bien des saint-ouennais restent à l'écoute de leur poste de T.S.F. Ils apprennent que la France et l'Angleterre entrent en état de guerre contre l'Allemagne. L'inquiétude gagne la population, personne ne le dit mais tous le pense : il va falloir remettre ça.

La drôle de guerre Du 3 septembre 1939 au 10 mai 1940

Ce n'est pas tout à fait la paix, ce n'est pas tout à fait la guerre. C'est l'absence de combat qui fait dire que cette guerre est anormale, pas comme les autres.

Les communiqués de notre grand quartier général annoncent fréquemment : *rien à signaler* . Au lieu de bombes on se lance des tracts. Les nôtres annoncent chaque semaine *que l'Allemagne sera affamée par le blocus*. C'est la guerre des paroles et des slogans. *Nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts disent les alliés. Les Anglais donnent leurs machines, les Français leurs poitrines répondent les Allemands*.

Sur le front c'est une longue attente, on se considère invulnérable à l'abri de la ligne Maginot. Une profonde lassitude gagne l'armée française, on s'ennuie, alors qu'il y a tant à faire à l'arrière où les femmes peinent. Pour distraire une masse énorme d'hommes inoccupés l'armée organise officiellement : théâtre, music-hall, sports, livres, colis. Des permissions sont facilement accordées et des militaires viennent passer quelques jours chez eux. Pendant ce temps de l'autre côté du Rhin on se prépare.

Sur le plan communal des précautions sont prises :

La direction de l'usine Saint Frères organise son service de défense passive, ses membres sont dotés d'un équipement approprié avec casques et masques à gaz. La sirène de l'usine est prévue pour annoncer les alertes aériennes. Un souterrain est creusé et aménagé près de la cité Saint Jean pour recevoir environ 200 personnes.



Masque à gaz avec sa boîte

Les autorités municipales donnent des conseils pour se mettre à l'abri d'éventuels bombardements. Elles font creuser des tranchées à différents endroits et en particulier à proximité des écoles.

La nuit, le noir total est exigé, les fenêtres sont occultées, l'éclairage public éteint, les phares des véhicules voilés. Les débits de boissons doivent être fermés à 22h30 au plus tard. La mairie procède au recensement des chevaux, des véhicules automobiles dans la commune en vue de réquisition éventuelle.

Les gens vivent dans l'obsession de la sirène le jour comme la nuit. La commune ne subira aucun bombardement pendant cette période d'environ 8 mois.

Les familles doivent se réorganiser. Le mari est absent et l'épouse doit prendre les directives en plus du ménage pour faire face à bien des charges supplémentaires.

Un comité d'entraide aux mobilisés prépare l'envoi de tricots pour l'hiver et les étrennes de l'année 1940.

Des soldats du corps expéditionnaire anglais cantonnés dans les environs viennent se distraire à Saint-Ouen. Ils fréquentent les cafés où ils rencontrent de la jeunesse intéressée par leurs cigarettes blondes et leurs chocolats dont ils disposent abondamment. Ces *Tommys* sont particulièrement bruyants, ils chantent à tue tête *Le Tipperary* et s'intéressent aux demoiselles. Sportifs, ils pratiquent le football et des rencontres ont lieu au stade Saint Pierre avec une équipe de civils. Certains sont même reçus dans des familles après le match pour un repas.

Des affiches incitent les jeunes à s'engager dans l'armée française, sur d'autres on peut lire en vue du ramassage de la ferraille : *nous forgerons l'acier de la victoire.*

Mai et juin 1940

À partir du 10 mai 1940, la guerre commence pour les français. L'attaque surprise dans la région des Ardennes vit l'effondrement de l'armée française. À cette défaite on peut donner diverses explications :

- L'Etat Major français considérait comme inadapté l'emploi des chars dans cette région.
- L'infériorité numérique et qualitative de l'aviation française
- La mauvaise utilisation des chars par petits paquets.
- Enfin la mise en mouvement sur les routes de toute une population désireuse d'échapper à une occupation. Cette exode encombrait les routes et empêchait toute circulation normale des convois militaires, d'ailleurs constamment attaqués par l'aviation allemande.

Le 14 mai, les blindés du Général Guderian franchissent la Meuse à Sedan. Les chars de la troisième division blindée foncent vers l'ouest, vers la Somme pour prendre à revers les troupes alliées concentrées dans le Nord.

Jusqu'au jeudi 16 mai, on a tout ignoré à Saint-Ouen. Les journaux et la radio (T.S.F.) ont vaguement parlé de quelques poches créées par les allemands près de Sedan, mais que des contre-

attaques en cours vont colmater, affirme-t-on. Personne ne s'est donc alarmée, cependant dans la soirée on se sent un peu étonné du passage fréquent de civils et véhicules de toutes sortes se dirigeant vers la Somme (rivière). On ne s'est pas effrayé, la guerre semblait encore bien lointaine. Puis un afflux de réfugiés belges et français du Nord provoque une vraie psychose parmi les habitants qui craignent l'infiltration de la cinquième colonne et des parachutistes allemands. En effet, tout civil à vélo porteur d'une couverture rouge était suspecté d'être un traître. Toutes ces informations incitent la population à partir pour ne pas rester sous la domination allemande. Ces départs n'avaient aucun caractère officiel et certains ne se précipitèrent pas.

L'invasion :

Le vendredi 17 mai 1940 l'usine Saint Frères s'arrête comme chaque fin de semaine. La direction n'a donné aucun ordre de départ, mais a prévu l'évacuation de ses archives.

Le 18 mai, comme la journée précédente, la sirène donne le signal des alertes suivi par le passage fréquent de l'aviation allemande et des bruits d'explosion de bombes au loin.

Le 19 mai pendant une grande partie de l'après-midi et jusqu'à 17 heures 30, on entend les bruits du bombardement d'Amiens. Bien des saint-ouennais préparent leur départ pour rejoindre de la famille ou des amis dans le sud de la France, ou sans savoir où ils vont. L'essentiel étant de traverser la Somme où ils croient ainsi être à l'abri.

Le lundi 20 mai, journée mouvementée et très agitée. Dès 5 heures du matin, malgré une intense activité de l'aviation allemande, nous n'avons plus d'alerte, les communications étant coupées. Les habitants deviennent plus nombreux à quitter leur domicile pour se joindre au défilé de l'exode comprenant des hollandais, des belges, des français du Nord, à pieds ou avec des véhicules de toutes sortes. Des commerçants ferment et abandonnent leurs établissements. Les archives de la Mairie sont mises à l'abri. Les écoles, l'usine, le bureau de Poste sont fermés. Vers 16 heures quelques véhicules blindés allemands, en éclaireurs passent rue de la République. Le peu de spectateurs n'en croient pas leurs yeux. La radio annonce encore les envahisseurs à Saint-Quentin.

Le lendemain très tôt, la commune est envahie par une colonne de chars qui, en file indienne très serrée stationnent dans les principales rues. De rares soldats allemands circulent près de leurs véhicules blindés. Le gros des troupes suit sa marche vers Abbeville, et d'autres détachements prennent la direction de la Somme.

L'exode :

L'exode jette un peuple sur les routes de la détresse. La population tente de gagner le sud et le sud-ouest du pays par tous les moyens, semant la panique sur son passage. Elle doit faire face à des situations les plus horribles provoquées par le mitraillage de l'aviation allemande et les embouteillages.

À partir du lundi 20 mai la population saint-ouennaise se trouve divisée en deux parties. L'une englobe les personnes évacuées, l'autre celles restées sur place à leur domicile.

Deux anciens nous ont raconté comment ils ont vécu cette période.

M. Roland Langlet a évacué à l'âge de 17 ans, il nous en fait le récit :



Mon père avait eu la possibilité d'organiser notre évacuation avec du personnel de l'usine de Saint-Ouen, chargé d'emmener les archives Saint Frères au Mans. Au départ, en toute ignorance, rien ne laissait prévoir ce qui nous attendait. Mes parents suivaient le camion des archives dans lequel j'avais pris place. Mon père conduisait la voiture d'un chef d'atelier avec mission d'emmener les parents de celui-ci.

Notre départ le 20 mai vers onze heures a tout d'abord pour but de passer la Somme au plus vite. Puis nous nous trouvons incorporés dans la colonne de réfugiés formée de véhicules de toutes sortes et de piétons chargés, marchant péniblement. La circulation est incroyable, les voitures avancent de front sur plusieurs rangs. Les personnes intercalées avec vélos, voitures d'enfants, poussettes et brouettes transportant des personnes handicapées, avancent avec difficultés. On voyait en même temps des gens qui abandonnaient tout ce qui pouvait les gêner dans leur fuite. Sur le bas côté de la route, piétinés, écrasés gisaient des sacs, des couvertures, des matelas.

Des militaires français nous obligent à dévier notre route normale. Nous arrivons près d'une ferme où nous obtenons l'hospitalité dans une grange pour la nuit.

Après deux journées bien pénibles nous arrivons au Mans. Nous y recevons aliments et boissons forts appréciés, de la part du comité d'aide aux réfugiés.

Le radiateur d'eau du véhicule conduit par mon père ayant explosé, mes parents se sont retrouvés dans la cohue générale. Ils ont continué à pieds vers la gare la plus proche pour arriver au Mans (point de ralliement prévu). Quant à moi, je les retrouvais miraculeusement le lendemain dans la soirée.

Au départ du Mans, mélangés à une foule de réfugiés, nous embarquons direction Bordeaux, pèle-mêle dans des wagons à bestiaux. La chaleur du mois de mai, la bousculade et la soif nous ont mis à rude épreuve. Avec la complicité du mécanicien conducteur du train, des jeunes gens arrivaient rapidement à recueillir une modeste quantité d'eau aux bornes de ravitaillement des locomotives.

Après une journée et une nuit nous arrivons à Bordeaux où nous profitons de la distribution par la Croix Rouge de pain, de confiture et d'eau.

L'après-midi, nous repartons pour Puyoo, toujours installés dans les mêmes wagons. À l'arrivée, nous sommes accueillis par des responsables communaux et des dirigeants de l'usine Saint Frères. Ils nous indiquent des lieux d'hébergement chez l'habitant.

Notre périple aura duré six jours et nous apprendrons plus tard que nous sommes en zone libre.

Nous avons obtenu du travail, pendant notre séjour à l'usine Saint Frères qui fabriquait des semelles en tresse pour faire les espadrilles. À Puyoo, dans les Pyrénées Atlantiques, nous étions une quinzaine de saint-ouennais dont trois hommes qui nous avaient rejoint à vélo.

Notre retour a pu être organisé en juillet par chemin de fer jusqu'à Amiens où un passeur nous a fait traverser la Somme, frontière entre la zone interdite et la zone occupée. Les 25 kms à parcourir pour atteindre Saint-Ouen ont été fait à pieds, pour trouver finalement notre maison vide, ouverte aux quatre vents. Mes grands-parents ont accepté de nous héberger provisoirement.

La vie dans la localité :

M. Jean Séguin, 20 ans à l'époque est resté sur place et nous raconte avec l'aide de son cahier journal de mai et juin 1940 :



Nous avons tenté de partir avec mes parents, le lundi 20 mai vers 13 heures mais cela n'avait pas été possible. Nous devons revenir sur nos pas, la Somme étant infranchissable.

Lors de notre retour vers 17 heures, nous avons eu la grande surprise d'être croisé rapidement rue de la République par trois véhicules blindés de l'armée allemande. Nous pensions qu'il s'agissait d'éclaireurs.

En fin de nuit, vers 5 heures du matin, les rues principales de la commune avaient été envahies par une colonne de chars en stationnement. Un des rares soldats allemands à être sorti d'un des véhicules près de notre maison citée Saint Henri (aujourd'hui rue Ambroise Croizat), une bouteille à la main, était venu solliciter de l'eau. Il s'était fait comprendre correctement et mon père surpris de son comportement pacifique lui avait donné satisfaction. Un premier contact qui nous avait surpris malgré nos craintes.

Le mardi 21 mai, l'administration communale était à l'abandon et désorganisée. Le Maire et le premier adjoint avaient quitté la commune. Le second adjoint M. Achille Fourquez entouré de rares conseillers municipaux, avec l'aide précieuse du secrétaire de mairie Louis Philippe et du garde champêtre Georges Vallière, devaient faire face à une situation exceptionnelle. Un groupe de bénévoles, dont je faisais partis a été constitué par l'administration communale en vue de participer aux nombreuses et délicates interventions à réaliser.

Les saint-ouennais qui avaient choisi de demeurer sur place ou qui y étaient contraints faute de moyens, les réfugiés du Nord de retour et bloqués dans la localité constituaient une population d'environ 2000 personnes à nourrir. La presque totalité des commerces étaient fermés. Boulangers, bouchers-charcutiers, épiciers avaient abandonné leurs établissements. Le manque de pain et de viande entraînait des situations qui sortaient de l'ordinaire. Avec les moyens disponibles, la commune se procurait des centaines de quintaux de blé. Ils étaient traités pour arriver à faire du pain dans une boulangerie abandonnée. Des vaches et des porcs récupérés avaient été abattus et la viande distribuée à l'abattoir à l'aide de tickets remis aux familles par la mairie.

La chasse aux pilleurs était entreprise avec de faibles moyens : intervention du garde champêtre, menaces de sanctions.

De mi-mai à début juin 1940, la population locale devait subir la pénurie alimentaire et les conséquences des événements militaires dans la région.

Un commandement local de l'armée allemande s'était installé chez le Docteur Carton, habitation n° 53 rue de la République, à la recherche de moyens de loger son entourage.

Il était intervenu à plusieurs reprises à la Mairie pour obtenir l'adresse de logements disponibles à sa convenance.

Il avait prit des mesures et avait ordonné aux réfugiés de gagner au plus vite leurs domiciles respectifs et s'était adressé à l'aide d'affiches aux pilleurs. Il les avait prévenus qu'ils pouvaient se faire fusiller sur place.

L'abattoir de Saint-Ouen intéressait beaucoup l'armée occupante : un militaire armé s'était présenté à la Mairie en vue de visiter les lieux. J'avais été chargé de le guider et j'avais défilé à ses cotés rues de la République et Victor Hugo. Les personnes rencontrées manifestaient discrètement leur inquiétude, elles supposaient que j'étais emmené. En réalité « *j'ai mené ce soldat, arme sur l'épaule, à l'abattoir !* ».

Pendant un court séjour, un groupe de militaires avait occupé les lieux. Il avaient tué des animaux récupérés pour les besoins alimentaires de l'armée. Lors du nettoyage après leur départ, les restes de 15 vaches et 25 porcs avaient été constatés.

Les 3, 4 et 5 juin avaient été des journées très mouvementées localement. La commune avait été envahie par de nombreux soldats allemands de différentes armes protégés par l'aviation. À partir du 6 juin et pendant 3 jours nous avons remarqué le passage, cité Saint Jean des ambulances allemandes. Elles se dirigeaient vers Saint-Léger-les-Domart pour amener des blessés à l'Eglise de cette localité en vue des premiers soins.

Le 9 juin, le front de la Somme avait été percé par l'armée allemande et quelques jours après la commune avait été libérée de la presque totalité des militaires occupants.

Toutes les interventions précédemment citées étaient en rapport avec les combats qui se déroulaient sur les rives de la Somme. Nous étions privés d'informations et nous ignorions la situation désastreuse de la France. Le peu que nous pouvions savoir était de source allemande et nous en doutions.

Du 15 au 18 juin des milliers de prisonniers de guerre français avaient défilé journallement à pieds et sous une chaleur intense dans les rues d'Amiens (actuellement Philippe Louis), République et Saint Jean pour se rendre à Domart-en-Ponthieu où ils avaient été parqués dans une pâture chemin de Berneuil avant de partir vers Doullens.

Au passage dans l'agglomération ces prisonniers étaient venus se désaltérer en puisant dans de grands récipients d'eau installés sur les trottoirs par des habitants. Deux saint-ouennais avaient eu la chance de se trouver dans l'une de ces importantes colonnes peu surveillée. Ils avaient réussi à s'échapper et avec l'aide d'amis ils avaient vite revêtu une tenue civile.

Armistice franco-allemand :

Le 6 juin 1940, le Maréchal Pétain est nommé vice-président du conseil du gouvernement Paul Raynaud où De Gaulle est sous secrétaire d'état à la guerre.

Le 12 juin, les troupes allemandes entrent dans Paris, déclarée ville ouverte.

Le 16 juin Paul Raynaud démissionne et le Maréchal Pétain, 84 ans, devient chef du gouvernement. Le lendemain, à la radio, dans une confusion générale et d'une voix chevrotante, il déclare : « *C'est le cœur serré que je vous dit, dès aujourd'hui, il faut cesser le combat* ».

Le 18 juin Charles De Gaulle arrivé à Londres lui fait une fière réponse « *Nous avons perdu une bataille, nous n'avons pas perdu la guerre* », dit-il. À travers ces deux hommes, Pétain et De Gaulle, deux idées de la France sont entrain de naître et diviseront les Français. Un des premiers actes politiques du Maréchal Pétain est de prendre contact avec l'ambassadeur d'Espagne à Paris pour qu'il demande aux allemands de faire connaître leurs conditions d'armistice.

Le 21 juin un groupe de 20 personnes parties de Bordeaux, arrive à Paris où il est reçu par les autorités allemandes. Quatre plénipotentiaires sont retenus et conduits à Compiègne où les Allemands ont procédé à une reconstitution des lieux de l'armistice de 1918. Cette fois les vaincus sont les Français ! La délégation après avoir assisté à l'arrivée de Hitler et à bien des vexations, a été invitée à s'installer dans le wagon prévu. Elle a reçu les articles de la convention d'armistice qu'elle a communiqué au gouvernement français qui les a acceptés.

Ce texte, qui fixe au mardi 25 juin à 1h35 (heure allemande) la fin des hostilités, sera signée le 22 juin 1940.

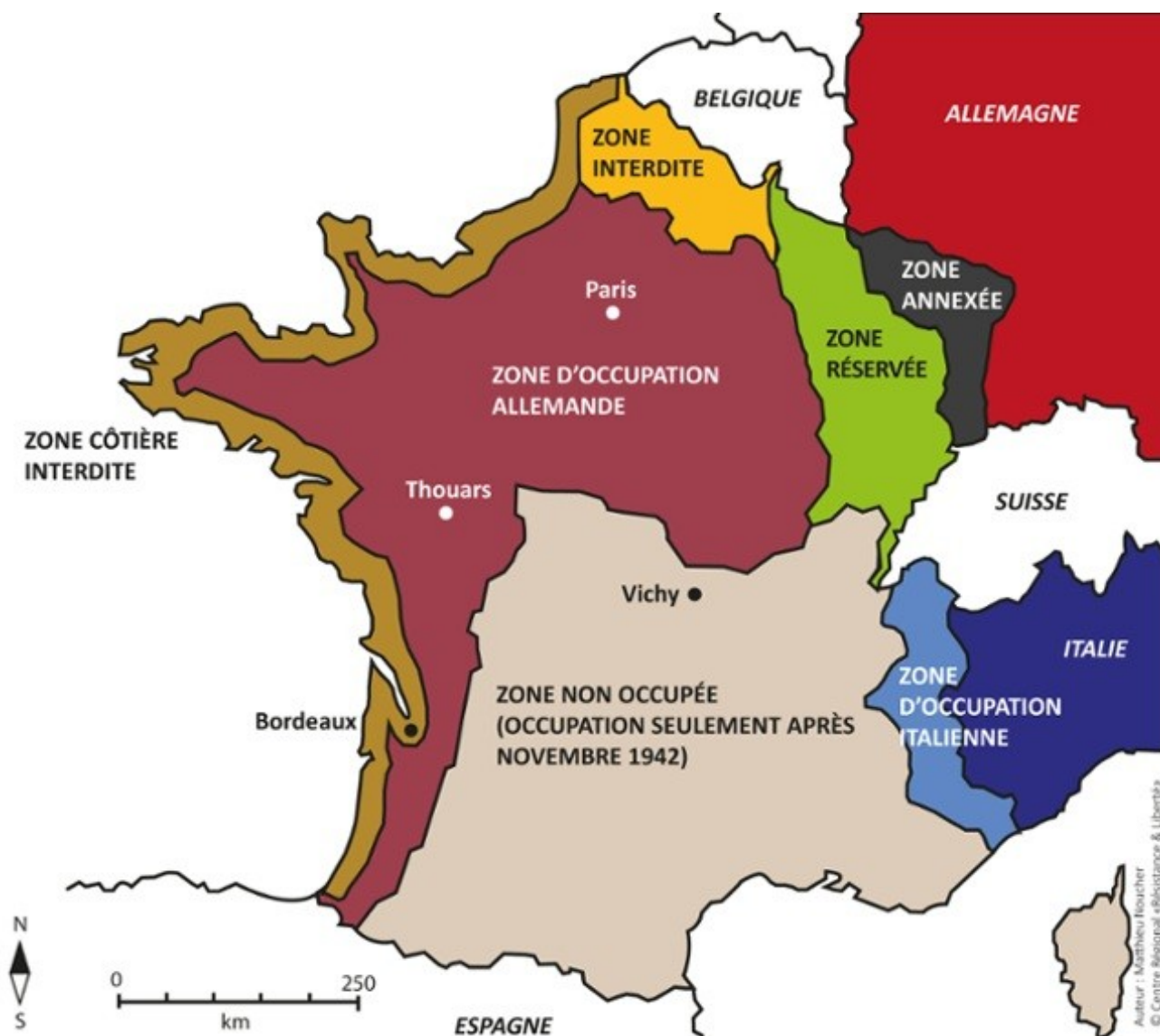
Armistice franco-italien :

L'armistice avec les Allemands est définitif mais pour qu'il entre en application, l'accord avec l'Italie reste à conclure pour l'arrêt général des hostilités. Les démarches auprès de Mussolini et des responsables italiens se terminent par la signature de la convention d'armistice, moins sévère que la précédente, le 24 juin. Le cessez le feu interviendra le 25 juin également. La bataille de France est terminée.

La France sous l'occupation

Les différentes zones :

Sous l'occupation, la France était divisée en plusieurs zones administrées de différentes façons sous l'autorité allemande.



La zone interdite : elle comprenait les départements du Nord, du Pas de Calais et une partie de la Somme. Ce département était séparé en deux par le court d'eau la Somme formant une ligne de démarcation entre la zone interdite et la zone occupée. Les ponts sont gardés militairement et les passages entraînent bien des difficultés pour les réfugiés de retour dans leurs foyers. Les autorisations de passages ne pouvaient être que d'ordre professionnel.

La zone occupée : comme son nom l'indique elle vivait sous la botte allemande, régie par un haut commandement militaire avec toujours en place une structure préfectorale. Elle englobait la capitale dont le gros potentiel industriel et économique de la France profitait largement à l'envahisseur qui multipliait les spoliations. L'intégrité territoriale, loin d'être respectée, bafouait les clauses de l'armistice.

La zone libre : la ligne dite de démarcation qui l'isole correspond à une frontière franchissable uniquement avec l'accord des autorités allemandes. À partir de novembre 1942, cette zone sera envahie par les Allemands qui fouleront aux pieds les accords d'armistice.

La zone côtière interdite : officiellement délimitée en 1941 afin d'empêcher l'accès aux fortifications. Elle comprenait le littoral de la mer du Nord, de la Manche et de l'Océan Atlantique jusqu'à la frontière espagnole. Seuls les habitants de cette zone étaient autorisés à y faire des déplacements.

La zone annexée au Reich. L'Alsace Lorraine comprenant 6 départements subit une annexion de fait. L'administration française est éliminée et la législation s'aligne sur celle du Reich.

La zone réservée voisine de la zone annexée : elle apparaît comme une extension prochaine de cette dernière. Des paysans allemands viennent s'y installer sur des terres confisquées. Partout des mesures de germanisation se multiplient.

La zone d'occupation italienne obtenue par les italiens lors de la signature de l'armistice et étendue en mai 1942 ; elle est située entre l'Italie et la zone libre devenue occupée à cette époque.

Les réfugiés de retour dès que possible après la fin des combats sur la Somme, avaient rencontré peu de difficultés pour passer les ponts restés en bon état, l'interdiction n'étant pas encore appliquée.

Les réfugiés saint-ouennais de retour tardivement par chemin de fer munis d'une autorisation jusqu'à Amiens, zone occupée, devaient trouver un moyen pour passer clandestinement et rentrer à Saint-Ouen en zone interdite. Ils arrivaient à obtenir l'aide de personnes habitant près des ponts qui passaient journallement sans difficulté. Ils avaient ainsi l'avantage de connaître les gardiens et de pouvoir les tromper au moment choisi. Il ne restait à nos réfugiés que la possibilité de rentrer à leur domicile à pieds.

L'information et la guerre des ondes :

Les journaux collaborateurs qui ont paru pendant l'occupation et qui ont obéi aux consignes des autorités allemandes et au gouvernement de Vichy sont interdits à la libération.

Le Progrès de la Somme, journal qui est paru en Picardie pendant l'occupation est remplacé à la libération d'Amiens, le premier septembre 1944 paraît Picardie Nouvelle titre qui laissera sa place le 16 octobre 1944 au Courrier Picard.

Pendant 4 ans tous les soirs la personne de la radio française en Angleterre a remonté le moral des français et communiqué des informations contre la propagande nazie. Ces émissions quotidiennes étaient diffusées de Londres à partir du siège de la B.B.C. [bi-bi-ci British Broadcasting Corporation] organisme britannique de radio qui joua un rôle considérable pendant la guerre par ses émissions à destination de la France.



**L'appel du 18 juin 1940 du Général De Gaulle :
Evènement décisif dans l'histoire de la Seconde Guerre Mondiale, c'est le premier symbole
fort de la résistance à l'occupant**

La radio libre voit le jour après l'appel historique du 18 juin 1940 lancé de Londres par le Général De Gaulle qui avait très vite compris qu'elle pouvait devenir une arme redoutable. Dès le lendemain la B.B.C. met un studio et un émetteur au service de « Ici la France » rebaptisé quelques mois plus tard « les Français parlent aux Français ». Des journalistes français prenant des noms de guerre s'y relayeront, ainsi que Maurice Schumann porte-parole de « la France libre ». Cet organisme de résistance fondé par De Gaulle, lui permettra de transmettre ses conseils et messages aux résistants, en moyenne une fois par semaine.

Les autorités allemandes d'occupation et le gouvernement français de Vichy avaient interdit l'écoute de ces émissions venant de Londres. Ils menaçaient de sanctions et la confiscation des postes de radio.

Malgré les conditions d'écoute provenant d'un brouillage continu, les saint-ouennais utilisaient discrètement leurs postes placés dans un endroit peu visible et éloigné de la rue. De plus lors des émissions le son était réduit au minimum. C'est ainsi que pendant des années ils ont pu suivre les événements importants à la barbe de l'occupant.

Le générique : « Ici Londres, les Français parlent aux Français, énième jour de la lutte du peuple français pour sa libération » annonçait le début de l'émission. Un slogan chanté sur l'air de la cucaracha (chant révolutionnaire mexicain) : radio Paris ment, radio Paris ment, radio Paris est allemand entendu quotidiennement était bien connu des auditeurs.

Radio Stuttgart et radio Paris faisaient entendre un autre son de cloches favorable à la propagande nazie mais pas du tout apprécié par une grande partie de la population.

Les réquisitions des locaux et du personnel :

Au cours des différentes périodes des cantonnements allemands étaient préparés pour l'installation des troupes dans la commune. Les militaires s'adressaient à la Mairie qui se trouvait dans l'obligation de satisfaire à leurs exigences. Des locaux assez grands et des habitations étaient repérés. Ils devaient être rapidement libérés, les occupants étaient obligés de quitter les lieux, souvent ils trouvaient refuge dans la famille en attendant mieux.

Des groupes de militaires disposaient de la salle des fêtes. Des officiers avaient choisi pour s'y loger et installer leur bureau de commandement (kommandantur) à la maison du Docteur Carton au n° 53 de la rue de la République et ensuite les locaux de l'hôtel Revet au n° 82 de la même rue.



Traduction :

Unité de secteur postal 01642A

Le 30.8.1944

Certificat de réquisition

L'unité atteste la réquisition de la machine à écrire à la mairie de Saint-Ouen. La dite machine à écrire était absolument indispensable aux besoins de la troupe.

Lieutenant et officier d'ordonnance

Quartierschein für Privatquartiere
(bon de logement pour logement privé)

Bon de logement communal

In der Zeit vom 1. September 1941 bis 30. September 1941
du 1. au 30.

werden in der Wohnung (seront logés dans la maison) Strasse 60, rue de la République
(rue) Saint-Ouen (commune)

Hausnummer (numéro) Wohnungsinhaber (propriétaire)

mit-Verpflegung einquartiert (avec nourriture) ohne » » (sans » »)

Generale (Généraux)
Stabsoffiziere (Officiers de l'État-Major)
Andere Offiziere (autres Officiers)
Unteroffiziere (Sous-Officiers)
Manschaften (Soldats)
Pferde (chevaux)
Kraftwagen (véhicules automobiles)
Krafträder (motos)
Andere Räume (autres places)
Wachräume (chambres de garde)
Arreststuben (Chambres d'arrêt)

O. U., den 30. September 1941
le Butt

Feldpostnummer Stempel (N° de la poste aux armées) Butt
Unterschrift (Signature) Butt
Dienstgrad (grade) Obst.-Ord. 9/1

II. — Das Quartier wurden der Zeit vom _____ bis _____
von mir mit Verpflegung in Anspruch genommen.
ohne
(Le logement a été utilisé par moi avec ou sans nourriture
du _____ au _____).

Unterschrift (Signature) _____
Dienstgrad (grade) _____

Anmerkung :
Zu I und II : Nicht Zutreffendes streichen.
Dieser Quartierschein ist beim Quartiergeber bei Inanspruchnahme des Quartiers vorzuzeigen und beim Verlassen des Quartiers unter Bescheinigung der Quartierleistung auszuhändigen. Er dient diesem als Unterlage zum Empfang der Quartierentschädigung bei der Gemeinde.
Nach Ablauf der festgesetzten Gültigkeitsdauer (in der Regel am Monatsende) wird vom Quartieramt gegen Vorzeigen des alten Quartierscheins ein neuer ausgestellt. Der alte Quartierschein ist dem Quartiergeber unter Bescheinigung der Quartierleistung auszuhändigen.

1856 O.

Bon de logement pour logement privé

Du 1^{er} septembre au 30 septembre 1941

60, rue de la République

Saint-Ouen

Signé : Butt, officier d'ordonnance, le 30 septembre 1941.

Anmerkung – Remarque

Pour I et II : rayer la mention inutile.

Ce billet de logement est à montrer au logeur lors de l'occupation du logement. Il doit lui être délivré comme attestation lors du départ du logement. Celle-ci lui servira de preuve pour recevoir l'indemnité de logement de la commune.

À expiration de la durée de validité spécifiée (en règle général à la fin du mois), un nouveau billet de logement sera délivré par l'administration du logement au vu de l'ancien billet.

L'ancien billet sera remis au logeur comme attestation.

L'abattoir était souvent occupé et utilisé pour les besoins de l'armée. Les magasins spacieux de l'usine Saint Frères réquisitionnés, abritaient des stocks importants de diverses denrées. L'avoine destinée aux chevaux arrivait dans des wagons par chemin de fer. Pour la nourriture des militaires des boîtes de conserves formaient un dépôt important. Un atelier était transformé en étable à vaches. Le tout était géré par les Allemands qui employaient une vingtaine d'hommes. À la vue d'une telle abondance alimentaire lorsque l'on est privé, quelques ouvriers n'ont pas hésité à se servir en boîtes de conserves, geste qui a provoqué une enquête de gendarmerie restée sans suite.

L'administration communale avait la lourde tâche de mettre à la disposition des allemands du personnel. Les cultivateurs étaient obligés à tour de rôle d'effectuer des corvées avec leur attelage pour le transport de denrées alimentaires qui les menaient parfois bien loin, en particulier à Abbeville, Doullens et Ribeaucourt.

En 1943, le Général Rommel décide de faire dresser dans la plaine des pieux d'environ 2 mètres pour empêcher les avions et les planeurs ennemis d'atterrir en vue d'un débarquement. Cette décision a entraîné la réquisition de personnel local pour l'abattage d'arbres en forêt, le transport et la plantation des pieux requis étaient rémunérés par les Allemands. Ils ne servirent à rien, la population les appela *asperges Rommel*.

De crainte de sabotage, des hommes désignés devaient assurer la nuit la surveillance des lignes de chemin de fer traversant le domaine communal.

Contraintes, interdictions, répressions :

Contraintes et interdictions dans de nombreux domaines se sont intensifiées au fil des années noires. Le poids de l'occupation allemande se manifeste à travers des décisions et avis les plus divers. Le saint-ouennais les découvre sur des affiches ou dans les journaux, ils n'en tiennent pas toujours compte. Mais quels que soient leurs choix, ces ordres ont des conséquences importantes dans leur vie quotidienne.

L'ordre a été donné dès l'occupation de régler montres et horloges sur l'heure allemande qui est en avance de 2 heures sur l'heure légale française.

Le couvre feu est imposé dès mai 1940 à des heures fixées, des patrouilles de militaires sillonnent les rues de la localité pour en imposer le respect. Depuis décembre 1940 la possession d'une carte d'identité est obligatoire à partir de 15 ans, ce papier dénommé *ausweis* est délivrée par la Mairie. Toute personne changeant de domicile, même à l'intérieur de la localité doit en faire la déclaration à la Mairie.

L'écoute de la B.B.C. (émission venant de l'Angleterre) est interdite. Les Allemands envisagent le dépôt des appareils de T.S.F. dans les mairies où ils testeront la propriété du déposant.

Les objets de propagande anti-allemande trouvés doivent être remis immédiatement à la Feldgendarmerie ou à l'unité allemande la plus proche.

Les armes à feu doivent être déposées à la mairie, y compris les armes de chasse.

Les bals sont interdits, mais la jeunesse locale utilisera une grange appropriée pour se distraire clandestinement.

La salle de cinéma, propriété de M. Mitoire, située rue de Ville actuellement rue du Général Leclerc, recevait le dimanche des spectateurs civils et des militaires allemands. Au cours d'une séance en juillet 1941 des spectateurs ont sifflé l'apparition de A. Hitler sur l'écran, les militaires ont fait évacuer la salle. À la suite d'une enquête, il a été interdit aux habitants de sortir dans le village de 12 heures à 23 heures le dimanche 27 juillet 1941. Une patrouille de militaires assurait la surveillance.

Les pigeons voyageurs et les pigeons communs doivent être détruits et les colombophiles de la localité acceptent avec amertume cette décision.

Des laissez-passer sont exigés pour circuler en automobile. La circulation à bicyclette est interdite la nuit à partir du 8 mai 1942.

Le camouflage complet des lumières doit être réalisé. L'éclairage extérieur privé est interdit.

L'éclairage intérieur devait être dissimulé de façon qu'aucune lumière ne soit visible de l'extérieur. Les automobiles et bicyclettes devaient circuler avec une lumière voilée.

La vente des boissons alcoolisées et la fermeture des débits de boissons sont réglementées, toute infraction entraînera la fermeture de l'établissement.

La façade de l'hôtel Revet occupée par la kommandantur portait le drapeau hitlérien et les officiers exigeaient des jeunes gens passant devant, un salut bras tendu. En cas de refus, ils étaient emmenés dans l'établissement pour se tenir un moment, debout les bras en l'air, épreuve qui servait de sanction.

Les restrictions d'alimentation et de circulation :

Après l'effondrement militaire et politique de l'été 1940, nous entrons dans une période particulièrement dure. Il faut de nouveau se nourrir, se vêtir, se déplacer bientôt se chauffer. La production est désorganisée dans tous les domaines. Des ponctions sévères opérées par l'occupant aggravent la situation et engendrent la pénurie.

En octobre 1940 pour faire face à la situation catastrophique, le gouvernement renforce le rationnement instauré dès février 1940 au moment de le drôle de guerre. Les difficultés d'approvisionnement sont nombreuses et considérables. Les produits indispensables font défauts.

Les Français sont soumis aux décisions du Ministère du ravitaillement, mises en application par les services départementaux et communaux, pour faire face à la pénurie qui s'installe.

The image shows a historical French ration card, titled "CARTES RÉSERVÉES AUX MENTIONS SPÉCIALES" on the left and "CARTE INDIVIDUELLE D'ALIMENTATION - Titre 3021" on the right. The left side features a grid with six numbered boxes (1-6) for special mentions, followed by a section for "Changements d'adresse" with three numbered rows. The right side is a form for personal information, including fields for "N°", "Ville et catégorie", "Nom", "Prénoms", "Né le", "à", "Nationalité", "Sexe", "Département", "Commune", "Rue", "Délivrée le", "par la Mairie de", and "Signature du Maire". A circular stamp for the "Cachet de la Mairie" is located at the bottom right.

La population locale voit apparaître, en octobre 1940, les cartes d'alimentation et les feuilles de tickets, délivrées par la Mairie, permettant de recevoir les rations prévues de pain, de viande, de lait, de beurre, de sucre et de vin. Les bénéficiaires étaient partagés à l'origine en 7 catégories, chacune correspondait à une carte spécifique :

E - enfants de moins de 3 ans

J 1 - enfants de 3 à 6 ans

J 2 - enfants de 6 à 12 ans

A - consommateurs de 12 à 70 ans ne se livrant pas à des travaux de force

T - consommateurs de 14 à 70 ans se livrant à des travaux pénibles

C - consommateurs de plus de 12 ans se livrant aux travaux agricoles

V - consommateurs de plus 70 ans ne pouvant être classés en catégorie C

Plusieurs changements interviendront ultérieurement : une catégorie J 3 sera créée. Elle comprendra les jeunes de 13 à 21 ans et les femmes enceintes.

Le lait sera réservé aux catégories E-J et V et le vin à la catégorie T. En janvier 1941 la vente du café pure sera interdite. En février 1941 apparaîtra le rationnement pour les vêtements et autres articles textiles avec mise en place de bons d'achat.



Chaque ticket quotidien de cette feuille correspond à 100 grammes de pain				Les tickets ne peuvent être utilisés qu'au jour indiqué			
30	100	29	100	28	100	27	100
JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN
Songez à aller chercher votre Feuille de Tickets pour JUILLET				26	100	25	100
				JUIN	PAIN	JUIN	PAIN
24	100	23	100	22	100	21	100
JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN
20	100	19	100	18	100	17	100
JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN
16	100	15	100	14	100	13	100
JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN
12	100	11	100	10	100	9	100
JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN
8	100	7	100	6	100	5	100
JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN
4	100	3	100	2	100	1	100
JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN

La couleur des tickets variait en fonction du produit : violet pour le beurre, rouge pour le sucre, brun pour la viande. Rationnés, contingentés, les gens faisaient des queues interminables pendant des heures devant la boucherie, la charcuterie pour obtenir en échange de leurs tickets, les denrées désirées. Le résultat n'était pas toujours garanti.

Les ménagères possédaient tout un stock de titres. Elles devaient se tenir au courant du déblocage et des validations et prendre des inscriptions. Les commerçants devaient chaque mois faire l'inventaire des tickets reçus de leurs clients pour pouvoir se réapprovisionner auprès de leurs fournisseurs.

CERTIFICAT DE DÉCLARATION
DE CHEVAUX, JUMENTS, MULETS ET MULES.
RECENSEMENT DE 8 FEV. 1940

L'an mil neuf cent quarante, le huit juin du mois de décembre, je soussigné, maire de la commune de SAINT-OUEN canton de DUMARTEAU-EN-PONTHIEU arrondissement de AMIENS département de SOMME certifie que le sieur (2) Barreau Alfred (3) Barreau Alfred domicilié dans cette commune, a déclaré qu'il possède (4) 4 animaux de tout âge, dont (4) 4 chevaux (4) 6 jument (4) 0 mulet (4) 0 mule.

(2) Nom et prénoms.
(3) Profession.
(4) Nombre d'animaux.

Certificat à remettre par le maire au propriétaire.

5528-145-1-23-16-37

Le Maire,
Barreau Alfred

Les cultivateurs de Saint-Ouen, en plus des corvées qui leur étaient imposées avaient l'obligation de déclarer à la mairie, la composition de leur cheptel (chevaux, vaches, veaux, porcs, volailles) et la répartition à l'hectare de leurs cultures (céréales, pommes de terre, etc). Cette déclaration permettait d'évaluer le montant des impositions à livrer. Avec bien des difficultés ces

exploitants de la localité arrivaient illégalement à satisfaire quelques demandeurs connus, qui n'hésitaient pas à rendre service ou à faire des échanges. À Saint-Ouen, la ficelle lieuse, fabriquée à l'usine était très recherchée dans la culture lors de la moisson.

En dehors du marché noir, marché parallèle, qui n'est pas à la portée de toutes les bourses, chacun tente de pallier l'absence de ravitaillement. L'occupation est la période d'élection des produits de substitution (en allemand *ersatz*).

Pour échapper à la crise il convient d'être débrouillard. Ce fameux système D (Débrouille) vient largement en aide et produit de véritables miracles. Il devient une pratique nationale.

Astuces de l'esprit inventif de certains mécaniciens, afin d'améliorer la vie alimentaire, ils vont inventer :

- **Le grugeoir** : un moulin à farine

Cette petite machine possédait deux cônes mâle et femelle entrant l'un dans l'autre, monter sur un picot, travaillant à l'intérieur d'une boîte. On entrait le grain à moudre à l'aide d'un entonnoir (orge ou avoine), on serrait les cônes l'un contre l'autre, et ceux-ci en tournant écrasent les grains. Cela donnait une mouture grossière mais qui après tamisage donnait une farine acceptable pour faire du pain.

- **Le grilloir pour le café**

Confection d'un cylindre en tôle avec en son centre une fenêtre coulissante par laquelle on alimentait le cylindre en grains (orge ou avoine). Ce grilloir pendant son action reposait sur une plaque portant deux glissières verticales dans lequel reposait la tige cylindrique qui traversait l'appareil. Par rotation au-dessus d'une flamme, on obtenait un grain grillé donnant l'apparence du café.

- **Le poêle à poussière**

Cylindre en tôle d'une hauteur d'un mètre bourrée de poussières (de matières fibreuses chaudes), avec une cheminée formée au milieu allumée par le bas, ce poêle chauffait tous les grands récipients (durée de chauffe : 5h environ).

- **La coupeuse de tabac**

Composé d'un tube qui recevait la feuille de tabac roulée en cigare, poussée par une vis vers deux couteaux, elle découpait cette feuille en fines lanières (tabac à la violette cultivé clandestinement dans les jardins).

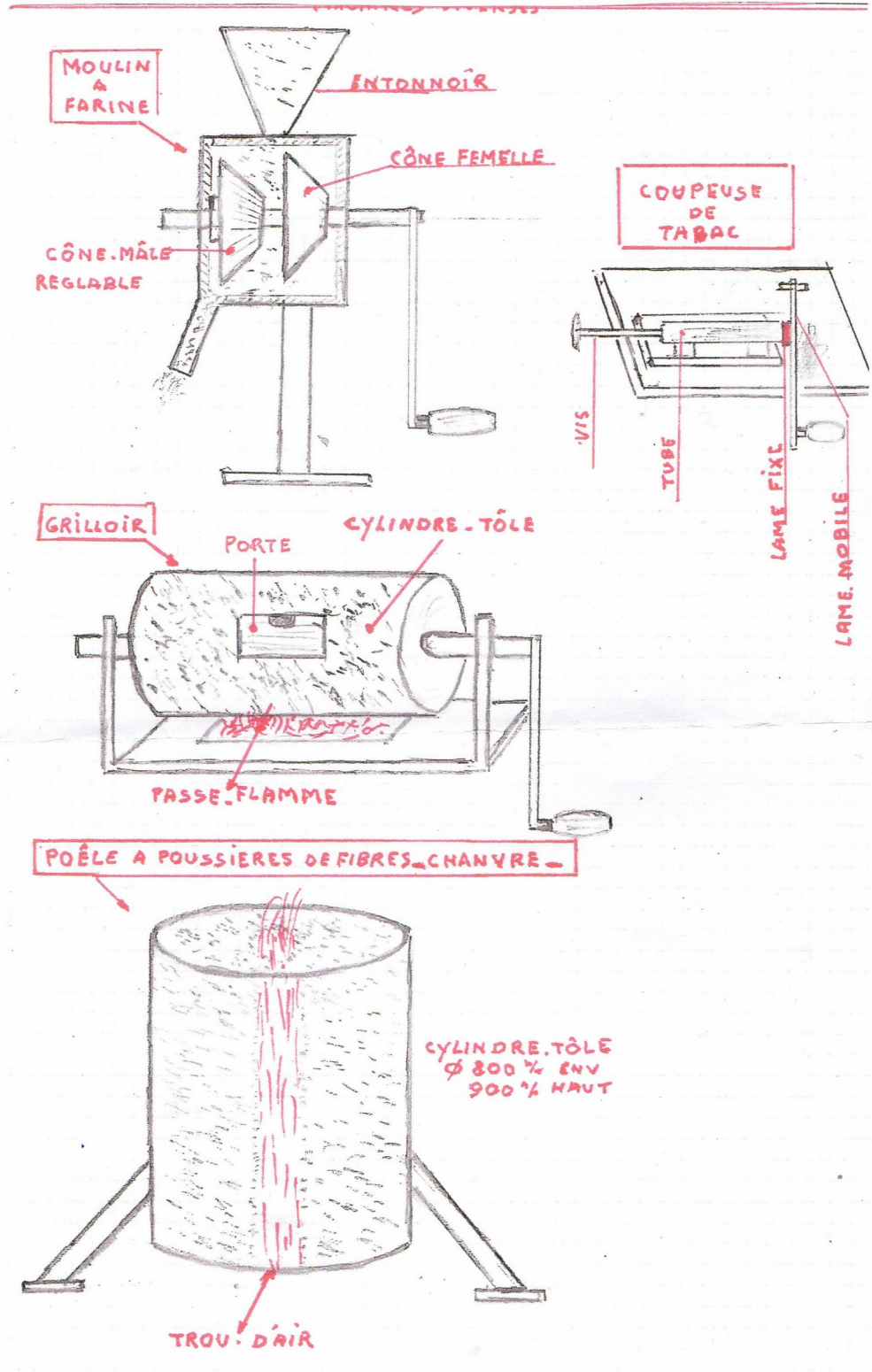
À défaut de charbon, on s'ingénie à trouver de nouveaux combustibles. Dans la forêt voisine, les saint-ouennais récupèrent des arbres. Ils sont mis en bûches et ramenés péniblement à la brouette à la maison située à 3 kms. De la poussière et de l'étaupe de lin et de chanvre, venant de l'usine, comprimées dans un bidon permettait de faire bouillir le linge. Le papier de journal compressé, pour en faire des similis bûches qui brûleront dans le poêle. Ce procédé fut vite abandonné par manque de papier.

Les parcelles de terre situées en général près des habitations étaient recherchées et les locataires vite transformés en parfait jardiniers. À la production de légumes, s'ajoutait l'élevage des lapins, des poules et des cochons (1).

Le blé acheté chez un cultivateur était passé dans un grugeoir pour obtenir une matière grossière. Elle était tamisée pour en faire une farine acceptable à la fabrication du pain.

Les buveurs de café se contenteront d'une boisson à base de chicorée ou d'orge. Les grains d'orge étaient remués dans un grilloir de fortune, le temps de leur donner l'aspect du café.

Les fumeurs sont privés de tabac et sa culture n'est pas autorisée. Certains la pratique dans des endroits peu fréquentés. Les feuilles de tabac bleues sont séchées puis tranchées avec un appareil artisanal.




saloirs en vue de leur conservation.

Les véhicules automobiles restés à la disposition de leurs propriétaires ne pouvaient circuler normalement, l'essence faisant souvent défaut. Peu de voitures de tourisme et de camions étaient équipés d'un gazogène, appareil adaptable difficilement, transformant le charbon de bois en gaz combustible.

Se déplacer autrement qu'à pied pour trouver le nécessaire était un véritable tour de force. La bicyclette devient indispensable. Des saint-ouennais n'hésitaient pas à parcourir à vélo quelques dizaines de kilomètres afin de trouver dans des villages ruraux des produits alimentaires et en particulier le beurre, même pour une quantité minime.

Le caoutchouc naturel réservé à l'armée d'occupation provoquait une pénurie de produits caoutchoutés. L'absence de pneu de vélo et de chambre à air obligeait les cyclistes à employer des moyens de fortune pour remplacer les pneumatiques détériorés. Une longueur de tuyau d'arrosage d'un diamètre approprié adapté sur la jante donnait un résultat acceptable.

<p>OBSERVATIONS IMPORTANTES</p> <p>Cette carte pourra être retirée en tout temps. Elle donne droit à circuler comme passager dans tous moyens de transport publics sauf aéronef.</p> <p>Au cas où l'autorité militaire refuserait l'autorisation de conduire, la rubrique correspondante sera barrée et la mention «refusé» sera portée en travers.</p> <p>Le titulaire devra se conformer aux itinéraires et aux ordres donnés par le G. Q. G. ou les généraux commandant les Régions traversées.</p> <p>Cette carte ne donne pas droit à l'accès dans la zone avancée.</p> <p>En cas de perte, le titulaire devra en faire la déclaration immédiate à l'autorité militaire la plus proche qui avisera l'autorité qui l'a délivrée.</p> <p>Cette carte n'est valable qu'accompagnée de la pièce d'identité indiquée, et dans le périmètre autorisé.</p> <p>Toute personne circulant en dehors du périmètre spécifié est passible de poursuites judiciaires.</p>	<p>N° de la carte : <u>3984</u> / <u>3</u> MODÈLE N° 9 A-1</p> <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE</p> <p>BUREAU CENTRAL MILITAIRE DE LA CIRCULATION</p> <p>Carte de circulation temporaire</p> <p>Délivrée par <u>Le Lieutenant LAMBERT, comm. le Secteur</u></p> <p>Valable du <u>21-3-40</u> au <u>22-6-40</u> VIVAS</p> <p>prorogée du _____, au _____</p> <p>prorogée du _____, au _____</p> <p>prorogée du _____, au _____</p>
---	---

<p>(1) M. <u>Séguin</u> Prénoms : <u>Jean Auguste Folquin</u> Profession : <u>Instituteur</u> Né le <u>28 Janvier 1920</u> (1) a <u>Saint-Ouen (Somme)</u> domicilié a <u>Saint-Ouen</u> <u>Rue de Bretoncourt N° 21</u> Pièce d'identité n° <u>145 Série 3</u> Nature : <u>Carte d'identité</u> délivrée le <u>25 septembre 1939</u> par <u>la Préfecture de la Somme</u></p>  	<p>est autorisé à circuler <u>Arrondissement d'Amiens et de Soissons</u></p> <p>Motif du déplacement : <u>Chats de fournitures scolaires</u></p> <p>(1) Autorisé à conduire _____ Marque _____ N° _____ Permis de conduire N° _____ du _____ Carte grise délivrée le _____ à M. _____</p> <p><u>Doullens</u>, le <u>21 MARS 1940</u> <u>Le Lieutenant LAMBERT, comm. le Secteur</u> (Cachet)</p> 
--	---

(1) A indiquer en majuscules d'imprimerie.

(1) L'automobile, la motocyclette ou le bateau.

Ortskommandantur

Donart- en - Ponthieu den 22. Juni 1940

Ausweis

Der Lehrer Seguin Jean hat die Erlaubnis täglich von St.Ouen nach
Ergnies mit seinem Fahrrad zu fahren und wird gebeten, ihn ungehindert
passieren zu lassen.



Pierker
Oberleutnant & Batl. Adjut.

Laissez-passer

L'instituteur Jean Seguin est autorisé à se rendre chaque jour de Saint-Ouen à Ergnies avec sa bicyclette. Il est demandé de le laisser passer librement.

Lieutenant Pierker

Amiens, le 27 Juillet 1940

Le Préfet de la Somme à MM. les Maires du Département

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire publier et afficher immédiatement au moins à cinq endroits différents, l'ordonnance ci-dessous concernant la remise des appareils émetteurs de T. S. F. à la Kommandantur dont dépend votre commune.

Le Préfet,
Pierre MONNIER.

Verordnung

über Ablieferung von Funksendegeräten in den besetzten Gebieten von Frankreich, Belgien und Luxemburg von 26 Juni 1940

Auf Grund der mir vom Führer und Obersten Befehlshaber der Wehrmacht erteilten Ermächtigung verordne ich, was folgt:

I. Alle Funksendegeräte, einschliesslich der Amateurfunksender und die zu ihrem Betrieb benutzbaren transportablen Stromerzeuger, Batterien und Akkumulatoren, sind unverzüglich mit allem Zubehör bei der nächsten deutschen Wehrmachtsdienststelle abzugeben.

II. Wer entgegen der vorstehenden Anordnung Funksendegerät aller Art oder Zubehorteile in Besitz hat wird mit dem Tode oder mit Zuchthaus, in leichteren Fällen mit Gefängnis bestraft.

III. Diese Verordnung tritt mit dem Tage der Verkündung in Kraft.

Der Oberbefehlshaber des Heeres.

Die Funksendegeräte nach Ziffer I sind bei der Standort- oder Ortskommandantur sofort abzuliefern.

Ordonnance

concernant la remise des appareils des postes émetteurs dans les pays de la France, de la Belgique et du Luxembourg du 26 Juin 1940

A la suite des pleins pouvoirs qui m'ont été conférés par le Führer et Chef suprême de l'armée allemande, je décrète ce qui suit:

I. Tous les appareils de postes émetteurs, y compris les appareils construits par des amateurs, les générateurs transportables du courant électrique, les batteries et accumulateurs utilisables à leur fonctionnement, de même que tous les accessoires doivent être immédiatement remis auprès du prochain poste de commandement militaire allemand.

II. Toute personne possédant les appareils émetteurs de toute sorte ou des accessoires respectifs, à l'encontre de la présente ordonnance, sera punie de la peine de mort ou de travaux forcés, en cas plus légers de prison.

III. L'ordonnance entre en vigueur au moment de sa proclamation.

Le Commandant en Chef de l'Armée.

Les appareils émetteurs devront être remis à l'Ortskommandantur dont dépend la localité.

L'administration communale :

Au cours de la période de guerre, du 20 mai 1940 à fin 1944, l'administration communale a été bouleversée à plusieurs reprises. L'intervention du Préfet de la Somme est venue rétablir, en temps opportun, une situation provisoire sans valeur légale.

Avant l'arrivée de l'occupant, les conseillers municipaux et le Maire élus en 1935, étaient toujours en place. Le mouvement d'évacuation va désorganiser la municipalité. Le Maire Léon Bacquet, le premier adjoint et une partie des membres du conseil municipal ont quitté la commune. Le deuxième adjoint Achille Fourquez a dû assurer les fonctions de Maire. Il présida un comité de guerre composé des conseillers municipaux restants et de quelques bénévoles qui acceptèrent d'apporter leur aide dans une situation délicate.

Le 6 mars 1941, le Préfet rétablira un conseil municipal de 19 membres, la plupart des personnalités connues et estimées de la commune. Il nommera Jules Marest Maire, Jean Carton et Aristide Froidure adjoints. Cette municipalité, aidée par son secrétaire de mairie Louis Philippe et son garde champêtre Georges Vallière, oeuvra du mieux qu'elle put, prise entre les besoins de la population et les exigences des allemands.

Au départ de l'occupant, le 2 septembre 1944, une situation spéciale amènera sur proposition du comité départementale de libération de la Somme, la constitution d'un comité provisoire dans la commune, présidé par Emile Hatron.



M. Hatron, Maire

Le 3 octobre 1944, le Préfet nommera 19 membres du conseil municipal y compris 2 femmes. Cette assemblée élira le 7 novembre 1944, Emile Hatron maire, Jean Martin et Pierre Carette adjoints.

La vie ouvrière :

Comme en temps de paix, la vie ouvrière dans la commune était conditionnée à l'activité de l'usine Saint Frères. Une grande partie des saint-ouennais avaient un emploi.

En dépit des privations et des difficultés de toutes sortes, le personnel de l'usine s'efforçait d'assurer la marche des ateliers de 8 à 12 heures et de 13h 30 à 17h30 dans des conditions souvent pénibles. Il fallait s'adapter au travail entièrement nouveau des matières premières. Dans l'impossibilité de renouveler les stocks de jute, de chanvre, de lin, le papier a été employé comme produit de remplacement en particulier pour fabriquer la ficelle lieuse.

Dans bien des domaines les femmes devaient remplacer les maris absents. Du personnel féminin a été recruté à Amiens et son transport journalier assuré par chemin de fer. Suite au bombardement de l'usine Saint Frères d'Abbeville, une grande partie de son personnel a été affecté à Saint-Ouen.

Un recensement des services préfectoraux a relevé 1309 ouvriers et ouvrières à l'usine dont 60% de femmes.

Dès la fin de 1940, un climat de mécontentement général s'installe. Il est dû aux restrictions sévères imposées aux travailleurs et aux familles. Le décalage croissant des salaires et des prix

conduit à mettre en cause le blocage des salaires et l'augmentation du coût de la vie. Cette situation a provoqué, dès 1941, un mouvement de grève largement suivi.

Malgré la propagande aucun travailleur de Saint-Ouen n'a accepté les emplois offerts en Allemagne. Très peu, pour gagner plus, ont préféré les chantiers de construction de fortifications sur le littoral ou de pistes de départ de V I dans la région.

Au cours de la guerre, l'employeur Saint Frères et ses comités d'entreprise, ont apporté, bien des avantages au personnel de l'usine et à leur famille, en particulier, en matière de ravitaillement.

Le jardinage a été fortement encouragé et conseillé. Une association des jardins ouvriers Saint Frères, permettait à ses adhérents d'obtenir des plants de pommes de terre, semences et engrais qui faisaient défaut dans le commerce. En plus, un comité de gestion des cultures collectives exploitait vers 1944, 52 hectares de terre réparties entre les 8 usines du secteur. Sur la parcelle de Saint-Ouen 53400 poireaux ont été récoltés au cours d'une année. Les légumes obtenus étaient destinés aux cantines et à la soupe d'usine servie dans les ateliers, le matin.

Les prisonniers de guerre :

L'invasion rapide du Nord de la France et l'encercllement de ce secteur par les troupes allemandes a provoqué la capture de nombreux soldats français.

Les saint-ouennais ont été étonnés du passage dans la commune du 15 au 18 juin 1940 de plusieurs milliers de militaires désarmés. Ils étaient dirigés à pieds sous surveillance vers Domart en Ponthieu. Après avoir rejoint d'autres groupes à Doullens, ils furent emmenés par chemin de fer en Allemagne dans des camps désignés stalags pour les soldats et oflags pour les officiers.

La vie au stalag s'organisa surtout avec l'aide de la Croix Rouge internationale qui avait officiellement accès aux camps. Les premiers mois, le manque de nouvelles de la famille était démoralisant. La correspondance et l'envoi de colis furent admis mais strictement réglementés. L'expéditeur devait recevoir du prisonnier une étiquette adresse pour l'envoi d'un colis de denrées alimentaires autorisé. Pour l'envoi d'une lettre ouverte ou d'une carte postale au contenu limité, le coupon réponse était nécessaire.

Kriegsgefangenenpost
Correspondance des prisonniers de guerre
Antwort-Postkarte
Carte postale de réponse
An den Kriegsgefangenen
Au prisonnier

Stalag XII F
geprüft
Javouine Raoul

Gebührenfrei! Franc de port!

Absender:
Expéditeur:
Vor- und Zuname:
Nom et prénom
Ort:
Lieu
Straße:
Rue
Kreis:
Dept.

Gefangenenummer:
No. du prisonnier
Lager-Bezeichnung:
Nom du camp
Deutschland (Allemagne)

ST-OUEN
1010
22-10
41
SOMME

Diese Seite ist für die Angehörigen des Kriegsgefangenen bestimmt. Deutlich auf die Zeilen schreiben!
Ce côté est réservé aux proches parents du prisonnier de guerre. N'écrire que sur les lignes et lisiblement!

St-Ouen le 22/10/41
Cher Jean, elle te rappelle que tu ne vas pas de nouvelles ces jours
comme tu es si malade sans aller nous ne pouvons t'écrire sans carte
Mais espère que tu vas mieux que papa qui n'est pas très bien
en ce moment - Josette écrit la nuit assez souvent et lui apporte
quelques brèves et moi aussi souvent et toi et fait beaucoup
de progrès pour ton retour que nous espérons proche car nous
avons envoyé des certificats comme moi papa est malade et m'empêche
Bonne nuit
Maman

À Saint-Ouen, comme dans beaucoup de communes, pour venir en aide aux soldats en captivité, des manifestations de tous genres furent organisées. Les bénéfices réalisés permirent la préparation de colis, malgré les restrictions sur place. Bien des sociétés apportèrent leur concours : le comité d'entreprise de l'usine Saint Frères en faveur de son personnel en captivité et la coopérative « La Prévoyance » au profit des familles de ses actionnaires.

La vie en groupe aux stalags fut pénible et la nourriture très réduite. Des saint-ouennais eurent l'avantage d'être affectés dans des fermes où le travail et la nourriture étaient acceptables. Après son retour l'un d'eux a conservé des rapports amicaux avec son ancien employeur allemand. Il recevait sa visite et des cadeaux.

Deux jeunes saint-ouennais de retour avec des demoiselles, l'une allemande, l'autre polonaise s'installèrent dans la commune où ils fondèrent par la suite chacun un foyer.

Le 30 juin 1945, presque tous les prisonniers de la localité étaient rentrés chez eux. Après de longues années de séparation, absents pendant 5 ans et plus pour certains, ils devaient s'adapter à une nouvelle vie familiale. Des jeunes enfants au départ de leur père, le considéraient comme un étranger. Bien des situations familiales étaient bouleversées.

Un centre d'entraide aux prisonniers de Saint-Ouen, fondé en janvier 1944 avait pour but l'aide matérielle et morale aux rapatriés et aux familles de prisonniers. Boddaert Jean en assurait la présidence, Boutilly André, le secrétariat et Bédier Daniel, la trésorerie. Il regroupait en janvier 1945, 70 rapatriés et s'occupait de 116 prisonniers. Grâce au dévouement de tous, ces différentes tâches ont pu être menées à bien. Cette association devint par la suite section locale des anciens combattants, prisonniers de guerre (A.C.P.G.).

La guerre terminée, le chômage n'existait plus en France. Pendant quelques années, une grande crise de main d'œuvre est apparue, malgré la présence des prisonniers de guerre allemands, travaillant pour notre économie. M. Carette, cultivateur dans la localité, rue de la République, occupait un de ces prisonniers qui lui donnait entière satisfaction. Celui-ci fut libéré pour un acte de courage suite à son intervention lors d'un incendie dans une ferme voisine. Ils conservèrent ensuite, bien longtemps de bons rapports.

Service du travail obligatoire S.T.O :

L'Allemagne nazie imposa au gouvernement de Vichy la mise en place du S.T.O pour compenser le manque de main d'œuvre dû à l'envoi de ses soldats sur différents fronts.

Comment seront affectés les jeunes gens astreints au service obligatoire du travail

Vichy, 21 février. — Depuis la création du service obligatoire du travail par la loi du 16 février 1943, la question a été posée à maintes reprises de savoir dans quelles conditions les jeunes astreints à ce service pourraient être appelés à partir pour l'Allemagne.

Pour répondre à cette question, il convient de préciser que les jeunes gens nés en 1920, 1921 et 1922, dans la mesure où ils auront été reconnus physiquement aptes et compte tenu des délais consentis aux étudiants régulièrement inscrits, feront l'objet d'affectations diverses qui peuvent se répartir en trois grandes catégories :

Les uns seront maintenus dans l'emploi qu'ils exerçaient à la date d'appel de leur classe. Cette situation sera essentiellement celle des jeunes agriculteurs.

D'autres recevront une affectation à un emploi déterminé en France. Pour cette catégorie, le

service du travail sera donc accompli soit dans une exploitation agricole ou une entreprise industrielle française, soit dans un chantier organisé en France.

Pour la dernière catégorie, enfin, tout ou partie du temps du service obligatoire sera passé en Allemagne.

Le départ pour l'Allemagne de ces jeunes hommes permettra de réduire l'importance des prélèvements imposés à l'industrie française et à d'autres branches d'activité essentielles.

Le report de ces prélèvements sur l'ensemble des trois années d'âge intéressées constitue une mesure de salut économique. Il constitue en même temps une mesure de justice sociale, puisqu'il fait participer toute la nation à une charge supportée, jusqu'ici, par la seule population ouvrière, et qu'il fait disparaître, ainsi que l'indiquait le communiqué du dernier Conseil des ministres, des inégalités choquantes.

En juin 1942, Pierre Laval annonce la création de la relève qui consiste à échanger un prisonnier libéré contre l'envoi de trois travailleurs volontaires en Allemagne. Le manque de succès de cette mesure entraîna l'instauration du S.T.O. En février 1943, le recrutement se faisait par tranche d'âge, système basé sur la contrainte, les jeunes gens nés en 1920- 21 et 22 de la commune, après une visite médicale à Doullens, classés aptes au travail, étaient obligés d'aller travailler en Allemagne. Certains eurent l'avantage d'accomplir sur place leurs obligations aux usines Saint Frères classées prioritaires. Bien des réfractaires se contentèrent de se cacher chez des amis ou de s'embaucher dans des fermes isolées où ils servirent de main d'œuvre à des paysans complices.

DATES	AFFECTATIONS SUCCESSIVES	DÉSIGNATION, VISA, CACHET DU SERVICE
5		
6		
7		
8		

ÉTAT FRANÇAIS
 COMMISSARIAT GÉNÉRAL
 AU SERVICE
 DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

Mod. 3

DEPARTEMENT DE LA SOMME
 MAIRIE
 ERGNIES

CARTE DE TRAVAIL
 SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE
 (LOI DU 16 FÉVRIER 1943)

DÉLIVRÉE PAR LA
 PRÉFECTURE DE Somme

N° 80287203

Nom du titulaire... SEGUIN
 Prénoms... Jean Auguste Polycarpe
 Profession... Travailleur

N° d'identification

Né le 28-1-1920

A St Omer Dépt Somme

N° Matricule A. S. 20 900461 1 Dépt:

Domicile lors de la délivrance de la carte.
 Dépt: Somme
 Canton: Sully & H'clocher
 Commune: Ergnies
 Rue:

Domiciles successifs

Signature du titulaire: [Signature]

EMPREINTES DIGITALES:
 POUCHE GAUCHE
 POUCHE DROIT

DATES	AFFECTATIONS SUCCESSIVES	DÉSIGNATION, VISA, CACHET DU SERVICE
1		INSPECTION DU TRAVAIL Le NOMME 45, Rue des Otages, 45 AMIENS
2		
3		
4		

EMPLOI: Travailleur

PRISONNIER LIBERE PAR LES ALLIES LE 9 MARS 1945

FICHE DE DÉMOBILISATION

à remplir au centre chef

N° de la fiche 1128

Exemplaire N° 1

Centre de Démobilisation de AMIENS (2 Somme)

Arme: CAVALERIE Grade: 1ère Classe

Nom: BELLANGER Prénoms: Albert

Né le 27 Septembre 1913 à St-OUEN (Somme)

Nationalité (1): Français de naissance - ~~naturalisé - ne justifiant d'aucune nationalité (art. 3 de la loi de recrutement)~~

Situation de famille (1): ~~célibataire - marié - veuf - divorcé~~ enfants

Profession (exercée avant les hostilités) cultivateur

Adresse (avant les hostilités) St-OUEN rue de Vignacourt N° 13 (Somme)

Adresse où se retire l'intéressé d°

L'intéressé a-t-il du travail dans sa profession à l'adresse indiquée oui

Bureau de recrutement AMIENS N° matricule de recrutement 1812

ou à défaut localité dans laquelle a été passé le conseil de révision _____

Dernier corps d'affectation 45° G.R.F.

Fait prisonnier à TOUL le 22 Juin 1940

Dernier camp de prisonniers où l'intéressé a séjourné XII D TREVES

N° d'immatriculation au camp de prisonniers 8566

Centre mobilisateur ou unité, ou dépôt, rejoint C.M.C. 26 METZ
au moment du dernier appel sous les drapeaux (1) Date: 24 AOUT 1939

488 10 10 L'INTÉRÊT N° 517

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) Département.

EMPREINTES DES 2 DOIGTS	SIGNATURE de l'intéressé
	

A AMIENS
le 27 mars 1945



La guerre aérienne

Pendant la première période, la guerre s'est peu manifestée de part et d'autre. Il faut attendre le 19 mai 1940 pour entendre le bombardement d'Amiens. Le lendemain en matinée, on a vu un intense mouvement d'avions sans opposition participant à l'invasion allemande.

En 1943, les bombardiers lourds quadrimoteurs de la Royale Air Force britannique (R.A.F.) et de L'US air force américaine (U.S.A.F.) escortées des chasseurs empruntaient à haute altitude une zone de passage au-dessus de Saint-Ouen. Ils se dirigeaient vers l'Allemagne pour y bombarder des usines. À l'allée comme au retour ils étaient accueillis par la D.C.A. ennemie. Ses projecteurs en action offraient un spectacle lumineux aux saint-ouennais insouciants du danger. Suite à ce mouvement aérien, il arrivait de trouver dans les champs des tracts de propagande anti-nazi, des bandelettes brillantes argentées soi-disant pour troubler les actions de la D.C.A. et des réservoirs vides de délestage de carburant. Il était interdit de récupérer ces objets et des sanctions étaient même prévues. Cette activité aérienne se poursuivra pendant toute la période de guerre.

Les rampes de lancement de V1 :

VAL DE NIEVRE - VAL DE SUMME

Dimanche 4 novembre 2007

SURCAMPS

Toucher l'histoire du doigt

Le site de lancement de V1 du bois du Coroy est un des mieux conservés de la région. Parmi les ruines, certains bâtiments, tels celui de l'assemblage et de stockage, sont presque intacts.



Le bâtiment d'assemblage.



Le bunker de tir.

Le terrain est privé mais l'histoire appartient à tout le monde, confie un des propriétaires du bois du Coroy à Surcampis dans le canton de Domart-en-Ponthieu, rencontré sur le site.

Il est vrai que les ruines de ce qui fut un site de lancement de V1 (Vergeltungswaffe ou arme de représailles) sont particulièrement bien conservées alors que, ailleurs, victimes de bombardements : du minage des Allemands à leur départ ou de celui des alliés à leur arrivée, il ne reste souvent plus grand-chose de ces nombreuses bases d'une des armes secrètes d'Hitler.

Ce n'est pas le cas à Surcampis où l'on peut véritablement toucher l'histoire du doigt.

Le site fut aménagé dès l'été 1943 par 60 prisonniers français excadrés par des chefs allemands. Il subit 12 bombardements, le premier le 5 décembre 1943 et le dernier le 23 avril 1944 (lire repères).

Des bombardements dont témoi-

12 bombardements :

- 5 décembre 1943 (Squadron de la RAF)
- nuit du 16 au 17 décembre 1943 (9 Lancaster et 6 Mosquitos)
- 13 janvier et nuit du 21 au 22 janvier 1944 (12 Lancaster et 3 Mosquitos)
- 5, 10 février 1944
- 3, 15 et 18 mars 1944
- 23 avril 1944 (à deux reprises dans la journée)

Victimes des bombardements :

- 14 janvier 1944 : deux blessés légers
- 5 février 1944 : deux blessés
- 10 février 1944 : un tué et quatre blessés

gnent des trous de bombes encore bien visibles mais qui n'affectent pas tant que cela les bâtiments construits sur place. Certains sont ainsi encore, aujourd'hui, en très bon état.

C'est le cas du bâtiment de stockage, à l'entrée du site, où les pièces de V1, amenées par camions bâchés, étaient déposées. Il mesure 30 mètres de long, 5 mètres de large et 4 mètres de haut et ses murs, en parpaings, font 80 cm d'épaisseur.

C'est le cas aussi du bâtiment d'assemblage proprement dit, de 100 mètres de long (1) sur 5 mètres de large et 4 mètres de haut. On pouvait y stocker 10 V1.

En voyant l'excellent état de ces vestiges, on ne peut s'empêcher de penser qu'il y aurait peut-être quelque chose à faire ici, dans la Somme, dans le domaine du devoir de mémoire ou simplement muséographique.

Il y a, en effet, à Surcampis, plus de traces de l'histoire de cette arme secrète que sur le site du Val-Ygot à Ardouval, en forêt d'Esawy, près de Neufchâtel-en-Bray, à deux pas de la Picardie maritime, en Seine-Maritime.

Là-bas se trouve, en effet, la première, et encore la seule aujourd'hui, reconstitution (avec maquette) d'une rampe de V1 en France...

LES REPERES

Si deux des bâtiments en "ski" du site sont partiellement détruits, le troisième est dans un excellent état de conservation et impressionne par ses dimensions : 100 mètres de long (1) sur 5 mètres de large et 4 mètres de haut. On pouvait y stocker 10 V1.

Si de la rampe de lancement, il ne reste que les bases des piliers, il subsiste beaucoup de vestiges de la plate-forme et, surtout, un bunker de tir parfaitement conservé.

À l'arrière de ce pas de tir, le bâtiment amagnétique, où l'on réglait les V1 avant leur décollage, est plus abîmé. Ses deux grandes arches en



Bois du Coroy

Ruines du site de V1

Bâtiment d'attente

Chemin de desserte en béton

Réserve d'eau ?

Plate-forme et rampe

Double cave

Ruines

Atelier d'assemblage et de montage

Bunker

Borne d'orientation

Bâtiment amagnétique

Ruines (réserve d'eau ou autre ?)

Stockage des V1 en ski

Abri pour fusées et détonateurs

Stockage des V1 en ski

1) Origine : Courrier picard

Des lieux spectaculaires

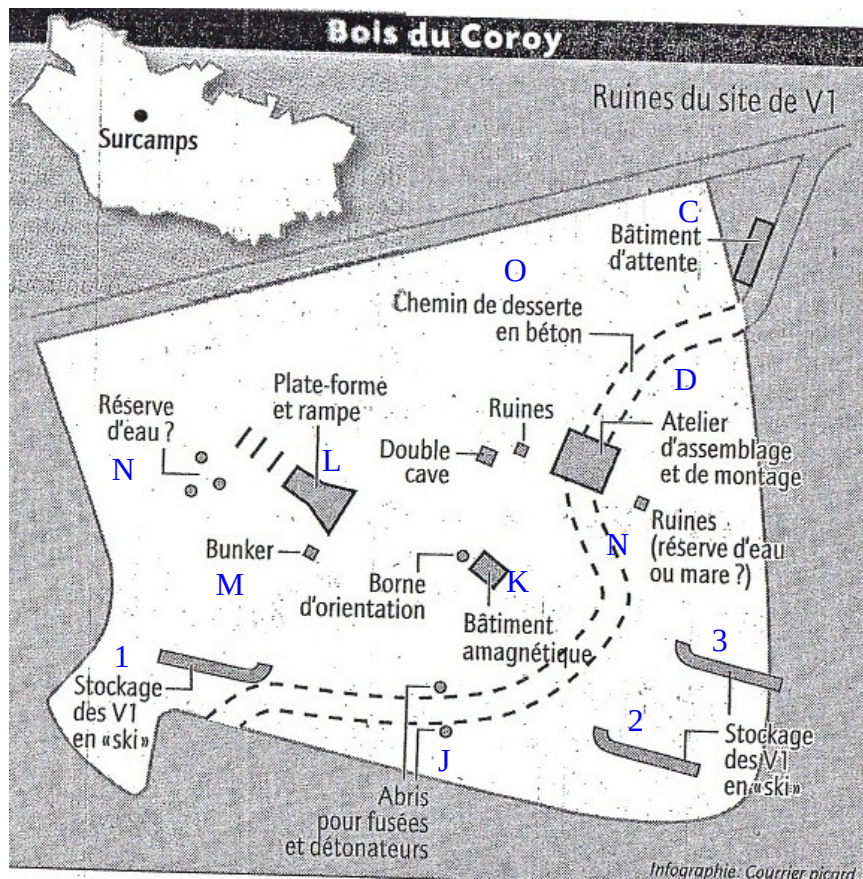
Si de la rampe de lancement, il ne reste que les bases des piliers, il subsiste beaucoup de vestiges de la plate-forme et, surtout, un bunker de tir parfaitement conservé.

À l'arrière de ce pas de tir, le bâtiment amagnétique, où l'on réglait les V1 avant leur décollage, est plus abîmé. Ses deux grandes arches en



Le bâtiment amagnétique et ses arches en béton caractéristiques.

THIERRY CHAOS



- A Entrée du site
- B Plate forme d'attente où les pièces de V1 arrivées par camion bâché étaient déposées
- C Stockage d'attente de l'assemblage
- D Grand bâtiment rectangulaire, atelier d'assemblage et de montage
- E Petit bâtiment, cuve à eau
- F Citerne à carburant
- G Stockage des produits chimiques
- H Citerne d'eau adoucie
- 1-2-3 Bâtiments de dimensions impressionnantes en forme de courbe à la sortie pour éviter le souffle lors de l'explosion des bombes. Il pouvait contenir chacun 10 V1
- J Petits abris presque entièrement enterrés, pour les détonateurs et les fusées
- K Bâtiment carré amagnétique, ainsi appelé par l'absence de métaux dans sa construction, servant de réglages des V1 avant le décollage
- L Rampe de lancement
- M Bunker de faibles dimensions, pour le contrôle des tirs
- N Réservoir d'eau
- O Chemins de desserte en béton

C'est au début de l'été 1943 que l'on eut connaissance de l'édification de nouveaux types de construction dans la Somme, par les Allemands.

Près de Saint-Ouen, des travaux furent entrepris à cette époque. La population des environs ne purent faire que des suppositions sur leurs destinations. Le peu d'informations reçues, malgré le stricte secret des constructeurs pouvaient laisser croire qu'il s'agissait d'ouvrages fortifiés à usage militaire. Par la suite des événements, il fut possible de connaître avec plus de détails l'ensemble de ce lieu et sa destination. Répertorié par les Britanniques en novembre 1943, ils lui donnèrent le nom de Ski-Site, nomenclature XI.A 36 de Domart/Flixecourt. Ce site fut construit, dans un bois dit du Coroy, à l'abri de la végétation, sur le territoire de la commune

de Surcamps à 1km 500 de ce village, à 1km de la ferme de Réderie, à 2kms 500 des communes de Saint-Ouen et de Domart en Ponthieu.

Les raids des alliés commencent dès la fin 1943, par la destruction des rampes de lancement de V1 (Skis-Sites) dans le Nord de la France. La première attaque du bois du Coroy s'est produite au cours de la nuit du 16 au 17 décembre 1943. Les saint-ouennais ont entendu l'explosion des bombes et admiraient le ciel illuminé par les projecteurs, sans crainte de danger.



Les V2 :

Le 28 avril 1944, les anglais vont avoir la mauvaise surprise de découvrir un nouveau type de V1 mieux camouflé, difficile à repérer et à bombarder. Ce site de V1 modifié ayant une infrastructure beaucoup moins importante avec ses bâtiments répartis et camouflés à divers endroits. Les V2 tombèrent sur l'Angleterre à partir de septembre 1944.

Les bombardements :

La nuit du 16 au 17 décembre 1943, les saint-ouennais furent réveillés par les bruits des avions, des tirs de la D.C.A. allemande et l'éclatement des bombes. Ils assistèrent, sans se préoccuper du danger, à un spectacle lumineux provoqué par des projecteurs et des fusées éclairantes. La rampe de lancement de V1 était bombardée pour la première fois. Ces raids se poursuivront au cours du premier trimestre 1944, une douzaine de fois pour se terminer en avril suivant. Le site du bois du Coroy ne sera jamais opérationnel.

Dix victimes seront à déplorer :

- Le 13 janvier : 2 blessés

- Le 5 février : 2 blessés

- Le 10 février : 4 blessés, et un ouvrier domicilié à Saint-Ouen a été tué sur le site du Coroy : Pernel Arthur

Le 15 mars 1944 : la commune a subi vers 18 heures, les conséquences d'un des bombardements de la rampe de V1 du bois du Coroy. Des bombes égarées ont provoqué la mort d'une petite fille de 11 ans : Lagnel Josette, rue Gambetta dans l'abri familial situé dans le jardin. Divers bâtiments non occupés ont été sérieusement touchés à la gare et dans l'usine Saint Frères.

La traduction du rapport original des archives de l'armée anglaise par M. Ducellier (1) nous indique 6 explosions dans le village de Saint-Ouen, qui est au sud-est de l'objectif : comprenant 2 coups directs dans un grand bâtiment de la fabrique de textile Saint Frères (câbles, cordes), un coup dans la rue principale dans le nord-ouest et le reste sur ou près d'une habitation. Pourquoi ces bombes sont-elles tombées là ? Il faut savoir que lâchées à haute altitude, elles n'atteignent pas toujours leur but : mauvaise visée, mauvaise approche, incidents techniques au moment du largage, tir de la D.C.A. ennemie, les causes en sont très nombreuses.

(1) Informations données par M. Ducellier 6 rue du Château 80600 Luchaux, auteur de plusieurs ouvrages sur l'activité aérienne dans le Nord de la France pendant la guerre 39-45. Bien des passages sur le bois du Coroy y figurent et nous ont rappelé bien des souvenirs.



Maison de la garde barrière



Destruction de l'atelier de mouillage
de l'usine Saint Frères

La chute des avions alliés :

L'aviation alliée : la Royale Air Force britannique R.A.F. et l'Air Force américaine A.F.U.S.A. sont intervenues durant l'année 1944 sur les rampes de lancement de V1 et sur les voies ferrées. Notre région n'a pas été épargnée.

La défense aérienne allemande a réagi et a abattu bien des avions. Les membres de ces équipages se sont trouvés dans des situations plus ou moins tragiques en vol : chute en parachute, tués, blessés ; au sol, tués, blessés, fait prisonniers, pris en charge par des civils français résistants.

Cette dernière situation a entraîné bien des dangers pour les personnes venant en aide aux aviateurs alliés (voir l'affiche « AVIS ») des autorités militaires allemandes.

La plus grande discrétion devait être observée pour éviter les dénonciations et les recherches de la police allemande.

AVIS

Toute personne du sexe masculin qui aiderait, directement ou indirectement, les équipages d'avions ennemis descendus en parachute, ou ayant fait un atterrissage forcé, favoriserait leur fuite, les cacherait ou leur viendrait en aide de quelque façon que ce soit, sera fusillée sur le champ.

Les femmes qui se rendraient coupables du même délit seront envoyées dans des camps de concentration situés en Allemagne.

Les personnes qui s'empareront d'équipages contraints à atterrir, ou de parachutistes, ou qui auront contribué, par leur attitude, à leur capture, recevront une prime pouvant aller jusqu'à 10.000 francs. Dans certains cas particuliers, cette récompense sera encore augmentée.

Paris, le 22 Septembre 1941.

Le Militärbefehlshaber en France,

Signé : von **STÜLPNAGEL**
Général d'Infanterie.

C'est le 2 septembre 1944, jour de la libération de la commune que les Saint-Ouennais ont eu connaissance de la présence, au domicile de M. et Mme Leuillet Georges 8 rue Gambetta, du Sergent William Patrick « Paddy » Johnstone, mécanicien navigant. Il faisait parti de l'équipage d'un des bombardiers abattus dans la région. (Voir photo prise par M. Maillard Guy, le 2 septembre 1944, ou figure un groupe de jeunes gens, l'aviateur en 6ème position de gauche à droite).



Photographie prise à la libération de Saint-Ouen, le 2 septembre 1944, par Guy Maillard
De gauche à droite : Remy Tellier, Edmonde Wattez épouse Tellier, Gérard Leuillet, Nelly Wattez, Jacqueline Bellanger (Dubromer), Sergent William Patrick « Paddy » Johnstone : mécanicien navigant de bombardier, Jean Maillard, Michel Wattez



M. Georges Leuillet



La maison où il a hébergé un aviateur anglais
(photographie prise en février 2016)

Cité Saint Jean le 13 août 1944 :

En 1944, comme maintenant, une partie de la commune de Saint-Ouen située en limite avec Saint-Léger-Les-Domart, comprenait la rue (cité Saint Jean) avec de chaque côté des maisons ouvrières construites par dizaine par la Maison Saint Frères pour loger son personnel. Le tout parallèle à la ligne de chemin de fer qui côtoie les bâtiments de l'usine. La seule différence avec maintenant provient du changement de nom de rue, cité Saint Jean en rue Charles de Gaulle avec la modification des numéros de maisons côté pair seulement, la ligne de chemin de fer n'existe plus depuis quelques années.

Les forces aériennes anglo-américaines ont entrepris en France la destruction des infrastructures ferroviaires et routières afin d'empêcher le déplacement de l'armée allemande en direction des plages de débarquement. Ces interventions aériennes viseront aussi les bases de lancement de V1 encore en service qui provoquent bien des dégâts en Angleterre.

Roland Langlet, membre de notre association, se souvient du dimanche 13 août 1944. Il a vu vers 19h40 (heure légale de l'époque, qui correspondait à l'heure allemande) deux avions venir de la direction de Ville le Marcelet. Ils survolaient à basse altitude la ligne de chemin de fer. Ils ont lâché leurs bombes en direction de la voie ferrée et des wagons en stationnement sur une ligne privée de l'usine. Elles ont provoqué de gros dégâts matériels et humains dans la cité Saint Jean, actuellement rue Charles de Gaulle.

Ces bombes ont tué 7 personnes :

Au n° 53	Duval Oswald, 47 ans Parvillé Marie veuve Duval 68 ans Roucoux Charles 41 ans, du n° 42, venu en visite
Au n° 55	Bernard Germaine, 29 ans, épouse Leblond Julien Douay Joachim, 66 ans, épouse Bernard Jules
Au n° 57	Lhorloge Marie Hélène, 76 ans veuve Pernel François
Au n° 76	Lenne Jeanne, 57 ans, épouse Deron Elie

Elles ont fait une dizaine de blessés plus ou moins grave parmi lesquels :

Duval Jeanne, 44 ans au n° 53
Bernard Jules, 67 ans au n° 55
Leblond Julien, 36 ans au n° 55
Jazé Blanche, 67 ans au n° 57, décédée le 16 janvier 1945
Deron Elie, 60 ans au n° 76

Quatre maisons ont été entièrement détruites : n° 53,55,57,76 et d'autres partiellement endommagées parmi lesquelles les n° 51,59,70,72 et 74. Le souffle provoqué par l'éclatement des bombes a atteint de nombreuses habitations.



Photographies de M. Guy Maillard

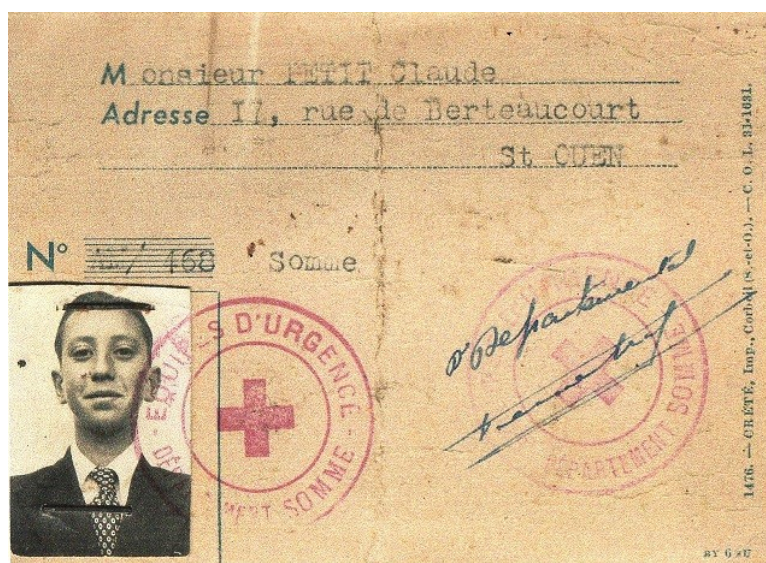
La défense passive :

Avant la guerre, la commune disposait d'une compagnie d'une dizaine de sapeurs pompiers volontaires sous les ordres de Jean-Baptiste Sevrette. Elle intervenait surtout en cas d'incendie dans le village.

À l'usine Saint Frères, une équipe de douze ouvriers mécaniciens dirigée par Gaston Wallet leur contremaître, jouait le même rôle dans leur établissement. Lors de sinistres importants, elles unissaient leurs efforts. Cette union continuera pendant la guerre pour assurer la défense passive, c'est-à-dire la protection de la population civile contre les attaques aériennes. Elle informait, conseillait et exigeait le respect des règles de sécurité en vigueur.

Les saint-ouennais ont apprécié tardivement l'utilité de se protéger. Le bombardement du 13 mars 1944 qui a fait une victime et des dégâts matériels a modifié leur comportement. Ils se rendent rapidement aux abris lors de la sirène d'alerte ou des passages d'avions.

Les soins d'urgence aux blessés étaient assurés par le personnel médical local et par une équipe de cinq personnes formées et dirigées par la Croix-Rouge française.



La résistance

Les communistes :

Parler résistance pendant la guerre signifie : l'opposition à l'occupant dans tous les domaines. Cette résistance s'est manifestée de différentes façons par les français. Allant des interventions locales, comme la pose sur la route de pointes ou de percer des pneus de bicyclette des militaires allemands. L'aide apportée aux civils refusant de partir travailler en Allemagne (S.T.O.), à l'hébergement d'aviateurs alliés. Des français adhérents à des mouvements de résistance, F.F.I. (Force Française de l'Intérieur), qui ont bravé la prison, la torture et la mort pour apporter leur contribution à notre délivrance.

Au moment de la signature du pacte germano-soviétique, fin août 1939, les arrestations de communistes notoires se produisent. À Saint-Ouen, Kléber Ossart et Aurélien Ancelin furent arrêtés et internés quelques mois au camp de Choisel à Chateaubriand en Loire Atlantique.



En partant de la gauche en 1^{er} : Kléber Ossart et en 6^{ème} Aurélien Ancelin
Photographie tirée du livre « *Les martyrs de la résistance dans l'amiénois* » de Jacques Lejosne

Quand à Robert Merchez, ouvrier vannier, conseiller municipal de la commune, il a été déchu de son mandat électif. Mobilisé en septembre 1939, il a été très surveillé. Au moment de la défaite de 1940, il a du passer la ligne de démarcation pour aller travailler dans des fermes. Arrêté, il est déporté tout d'abord au camp de concentration du Struthof en Alsace, puis transféré à celui de Oraniendurg en Allemagne.

Philippe Louis :

Philippe Louis, un martyr né en 1899, secrétaire de mairie à Saint-Ouen, était de ceux qui n'acceptèrent pas l'armistice.

Mobilisé au début de la guerre, il fut affecté sur place dans ses fonctions. Dès le 20 mai 1940, premier jour de l'occupation allemande, il lutta contre l'envahisseur. Bien des soldats, furent

dotés d'habits civils, vivres, faux papiers, afin d'échapper aux allemands. Par ses activités professionnelles, il se spécialisa pour faire passer la ligne de zone interdite aux prisonniers évadés des camps du Nord ou du Pas-de-Calais. Ensuite, il camoufla des requis à l'aide de faux état civil, carte d'alimentation et en particulier faux ausweiss motif de son arrestation. Il s'occupa des parachutistes tombés dans la région. Il était chef de détachement dans les F.T.P.E et participa à des sabotages.

NOS MARTYRS


PHILIPPE LOUIS

Longue, longue encore la liste des martyrs picards tombés pour la libération de la France. Voici le tragique récit que nous fit parvenir Mme Philippe. Qu'elle soit assurée que jamais les Françaises n'oublieront à quelle somme de courage et de souffrance elles doivent leur liberté.

« Mon mari, Philippe Louis, né le 20 Janvier 1899, à Flixecourt, secrétaire de mairie à Saint-Ouen (Somme) était de ceux qui n'acceptèrent pas l'armistice. Engagé volontaire pendant la guerre 1914-18,

termina son engagement comme maréchal des logis-chef, gazé en Champagne, il fut versé par la suite dans l'auxiliaire. D'abord mobilisé pour Sedan, il fut affecté sur place dans ses fonctions de secrétaire de mairie. Dès le 20 Mai, jour de notre occupation, il lutta contre l'envahisseur, combien de soldats de toutes armes et de tous grades furent dotés d'habits civils, vivres, faux papiers, afin d'échapper aux Allemands. Par ses fonctions de secrétaire de Mairie, il se spécialisa à faire passer la ligne de zone interdite aux prisonniers évadés des camps du Nord et du Pas-de-Calais, par la suite ce fut le camouflage des requis, faux état-civil, carte d'alimentation et surtout faux ausweiss, c'est-à-dire ce fut le motif de son arrestation. Mais là ne s'arrêtait pas son activité, il livra des plans utiles à la résistance, passa une partie de ses nuits au nettoyage et montage des armes, il s'occupa des parachutistes tombés dans la région, participa à des sabotages, il était chef de détachement dans les F.T.P.E. 1944

Le Dimanche 27 Août, vers 19 heures, mon mari était occupé au jardin lorsqu'un Allemand (que j'ai su plus tard être un milicien) se présenta pour soi-disant faire des cantonnements. Ayant déjà fait des cantonnements le matin, mon mari ne trouva pas cela drôle. Etant en négligé du fait de son occupation au potager, il cémanda à se chauffer et prendre un veston, l'Allemand lui refusa étant très pressé, dit-il, sans méfiance mon mari prit ses



(Voir la suite page 2).

Cliché « Courrier Picard »

NOS MARTYRS

(Suite de la 1^{re} page)

clefs et ses cahiers de cantonnements dans le secrétariat et monta en auto. On le conduisit chez M. le Maire où des officiers lui reprochèrent d'avoir facilité la circulation de membres de la résistance par ses fausses cartes d'identité, à l'appui on lui dit avoir été vendu par un tel, c'est-à-dire un de ceux à qui il fit de faux papiers. Emmené dans un camion avec d'autres arrêtés dans les environs, il fut conduit à Ville-le-Marcelet où certains de ses compagnons furent fusillés le jour suivant, où lui-même dut être maltraité, puis conduit à Abbeville avec les autres où, sans jugement, le 31 Août, il fut torturé entre 21 heures et 1 heure du matin, heure de son exécution. Il fut retrouvé par des soldats canadiens le 9 Septembre, dans une propriété privée, 6, rue Victor Hugo, à Abbeville, enterré pêle-mêle avec onze compagnons de captivité, à 20 centimètres sous terre à proximité des wagons réfrigérants qui servirent de chambre de torture. Je reconnus son corps à l'Hospice d'Abbeville, aux lambeaux de vêtements, car déjà il était méconnaissable.

Je vous remercie infiniment, Femmes de Picardie, de vouloir conserver son souvenir, ainsi que celui de ses compagnons de misère. Puisse leur sacrifice faire de la France une nation forte et unie ».

O. PHILIPPE.

Le dimanche 27 août 1944 vers 19 heures, un allemand se présenta à son domicile, pour soi-disant faire des cantonnements. Il ne fut pas surpris en ayant déjà fait le matin, on le conduisit chez le maire, M. Marest, où des officiers lui reprochèrent d'avoir délivré de fausses cartes d'identité à des membres de la résistance, l'un des bénéficiaires l'ayant sûrement dénoncé. Conduit au château de Ville le Marcelet, occupé par la Gestapo où il fut maltraité avant d'être transféré à Abbeville.

Le 31 août, sans jugement, il fut torturé une grande partie de la nuit avant d'être exécuté vers une heure du matin.

Des soldats canadiens ont retrouvé son corps méconnaissable, le 9 septembre, dans une propriété privée, 6 rue Victor Hugo à Abbeville enterré pèle-mêle, sous peu de terre, avec onze compagnons de captivité. Les wagons réfrigérants qui servaient de chambre de torture stationnaient encore à proximité.

Les informations ci-dessus proviennent d'un document de l'époque rédigé par son épouse, Binet Oscarine. Elle s'était rendue sur place à Abbeville où elle a pu le reconnaître grâce à ses vêtements. Son acte de décès porte la mention « Mort pour la France » et son nom figure au monument aux morts de la commune. Il a été inhumé au cimetière de Saint-Léger-Les-Domart dans le caveau « Tellier-Binet-Philippe ».

En avril 1945, le conseil municipal a décidé de changer la dénomination de la rue d'Amiens en rue Philippe Louis.

FFI : Forces Françaises de l'Intérieur

Septembre 1944, à la libération, la guerre n'est pas finie. Des armées allemandes ne sont pas toutes anéanties. Leurs blindés font un retour offensif dans les Ardennes face à l'armée américaine.

Le bataillon VIII-2 formé à Abbeville comprenait des jeunes gens, engagés volontaires venant de la vallée de la Nièvre et des environs, prêts à tout donner.

Envoyés dans les Ardennes début du mois de janvier 1945, ces F.F.I. picards mal équipés et mal armés mais bien préparés, moralement et militairement veillaient, mais n'étaient pas en mesure de combattre. Ils prendront position dans des conditions épouvantables (neige et froid excessifs).

Les éléments de cette formation n'avaient pas tous de tenue militaire, pas de capote. Beaucoup étaient encore en treillis ou en bleu de travail avec des chaussures civiles. Presque tous portaient les bérets basques à la française.

Fin janvier 1945 les bataillons F.F.I. ont été intégrés dans l'armée française pour former le 67ème régiment d'infanterie qui a fait face en février 1945 aux occupants allemands de la poche de l'Atlantique à Saint Nazaire.

Le bataillon VIII-2 a stationné en septembre 1944 à la citadelle de Doullens où les saintouennais se trouvaient.



De gauche à droite : Maillard Guy dans la neige, Minot Georges dit ech roux Minot, Têtard Daniel, M. Hébrand, M. ?

La fin de la guerre

La Libération :

Les alliés sont en marche pour la libération. Venus de plages normandes, ils avancent irrésistiblement, lançant de tous côtés leurs divisions blindées.

Le mardi 29 août 1944, apparurent à Saint-Ouen des troupes allemandes repliées venant de Falaise et de Caen. Les soldats exténués ne possédaient que très peu de matériel. Au cours des deux journées précédant le 2 septembre, de petits groupes isolés de soldats allemands, en tenues négligées venant de la direction de Vignacourt, circulaient péniblement, rue d'Amiens, actuellement rue Philippe Louis et rue de la République. Leurs tenues et leur comportement dénotaient une sérieuse débâcle. Les saint-ouennais évitaient de sortir de chez eux, ayant toujours la crainte de l'occupant.

Les habitants de la rue Lafayette et de la cité Saint Jacques ont été surpris et inquiets par le passage au galop d'une batterie hippomobile d'artillerie allemande. Ces militaires ont placé pendant quelques heures leur matériel en position dans les jardins avoisinants. Leur départ mouvementé avec des attelages malmenés et surexcités fut rapide. Les habitants du quartier purent quitter leurs abris personnels (caves ou trachées) soulagés.

Dans des pâtures de l'époque au lieu dit la girafe, situées à la chaussée Brunehaut et la route de Bettencourt, un phare anti-aérien de D.C.A. fût abandonné. Un canon récemment installé et ses munitions furent détruits avant le départ rapide des militaires.

Le 2 septembre, dans la matinée, des blindés anglais venant de Saint-Léger-Les-Domart stationnent face à la pharmacie de la localité. L'arrivée des libérateurs déclencha une immense joie de la population qui se précipita pour les acclamer.

Ces militaires ont récupéré à la sortie de la commune vers Ville le Marcelet quelques fuyards allemands qu'ils doivent protéger des menaces d'un groupe de civils locaux surexcités avant de les emmener.

À midi chacun pouvait extérioriser son enthousiasme sans crainte. De plus, la commune n'avait subi aucun dégât et aucune victime n'était à déplorer. Malheureusement les communes voisines ont été touchées par les tirs d'artillerie ennemie. Elles ont compté à Saint-Léger-Les-Domart 10 morts et 5 blessés et à Berteaucourt-Les-Dames 12 morts, 4 blessés.

La population n'ayant plus la crainte du retour des allemands manifesta librement et avec animation, sa joie dans toutes les artères pavoisées aux couleurs nationales. Cette fête, avec la participation des Résistants locaux et en particulier ceux de dernière heure, brassard au bras. Ils exposèrent sur l'estrade face à la salle des fêtes quelques saint-ouennaises accusées de relations intimes avec l'occupant pour leur tondre les cheveux. Cette présentation n'a pas reçu en général une bonne appréciation du public. Les choix des personnes et la véracité des faits étant mis en doute.

Nous étions libérés, le moment tant attendu était enfin arrivé. Notre commune connaissait la joie d'être affranchie de la contrainte de l'oppression. Finis les réquisitions, les désignations pour le travail forcé, pour le départ en Allemagne. Ces messieurs de la Feldkommandantur sont partis, moins fiers qu'à leur arrivée. Finie surtout la terreur que faisait régner la l'odieuse Gestapo. Les derniers moments ont été particulièrement pénibles, et notre émotion n'a été que plus grande quand nous avons vu apparaître les premiers chars alliés, notre cauchemar était terminé.

Notre pensée va d'abord à ceux qui souffrent, à la multitude de ceux qui restent malades ou affaiblis par les privations, à nos prisonniers, aux détenus politiques, aux ouvriers déportés en Allemagne, à leurs femmes, leurs enfants, leurs mères qui attendent impatiemment leur retour, à ceux et à celles enfin qui dans la tourmente ont perdu un être cher, victime des bombardements ou de la résistance à l'opresseur.

Les victimes de la guerre :

Elles sont tombées sur les champs de bataille, mortes en captivité ou encore tuées lors de bombardements.

Leurs noms figurent sur le monuments aux morts de la commune.

Les victimes civiles :

Bernard Germaine

Duval Oswald

Lagnel Josette

Lhorloge Hélène veuve Pernel

Parvillé Stéphane veuve Duval

Pernel Arthur

Douay Joachim épouse Bernard

Jazé Blanche épouse Lavoisne

Lenne Jeanne épouse Deron Elie

Roucoux Charles

Les victimes militaires :

Beaujois Daniel

Demetz Jean

François Henri

Quillet Henri

Séguin Gaston

Berlancourt Serge

Devillers Romain

Martin Pierre

Rohaut François

Sellier Gilbert

Bon Roger

Dorge Marius

Philippe Louis

Sannier Armand



L'armistice :

Capitulation de l'Allemagne 8 mai 1945

C'est le 7 mai 1945 à 2h42 que la reddition de l'armée allemande est signée à Reims dans une des salles de l'actuel Lycée Roosevelt, les combats devant cesser le 8 mai à 23h. L'acte signé est purement militaire.

Les combats continueront cependant sur le front de l'Est. L'exigence de Staline entraîna une nouvelle signature qui eut lieu dans la nuit du 8 au 9 mai 0h16, heure russe (23h16, heure de l'Ouest).

L'acte de capitulation entrant en vigueur à 23h01, heure locale, heure de l'Europe centrale, soit le 9 mai à 1h de Moscou.

La reddition a donc lieu le 9 mai 1945 pour les soviétiques qui de ce fait commémorent cet événement à cet date.

Le 8 mai 1945 à 15h00, les cloches de toutes les églises sonnent officiellement la fin de la Seconde guerre mondiale tandis que le général de Gaulle en fait l'annonce radiophonique. La population laisse éclater sa joie. Le 8 mai après-midi et le 9 mai sont déclarés exceptionnellement fériés. La foule envahit les rues, entonnant la "Marseillaise" et des chants patriotiques. La célébration de ce jour de victoire instauré dès 1946 a considérablement évolué jusqu'en 1981, date à partir de laquelle un consensus s'est fait pour consacrer le 8 mai jour férié et jour de fête nationale. (Source du Ministère de la défense).

Le 8 mai a été déclaré jour férié de commémoration en France le 20 mars 1953.

Le président Charles De Gaulle supprime le caractère férié de ce jour par le décret du 11 avril 1959.

En 1975, pour se placer dans une logique de réconciliation avec l'Allemagne le président Giscard-d'Estaing supprime également la commémoration de la victoire alliée de 1945.

C'est à la demande du Président François Mitterrand que la commémoration et le jour férié du 8 mai, précédemment supprimés, seront rétablis par la loi du 02 octobre 1981. (source Wikipédia).

L'association d'histoire locale « Saint-Ouen, son passé »

Association loi de 1901 déclarée à la préfecture de la Somme le 19 février 1988.

Enregistrée au journal officiel du 9 mars 1988.

Siège social : Mairie de Saint-Ouen

Secrétariat : 20 rue Philippe Louis, 80610 Saint-Ouen

La reproduction partielle des textes est autorisée sous réserve d'en indiquer l'origine.